



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
-----------	-----------------

**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins (SIMOC)**

**CONTROLES DE CONFORMITE
SYNTAXIQUE DES FICHIERS DE
NOTIFICATION**

CAHIER DES CHARGES

CR n° 00 09 78 103

Tableau des versions

N° de version	Date	Modifications
7.0	13/07/2011	Proposition individuelle
8.0	05/08/2011	Modification IE
9.0	30/08/2011	Modification IE double localisation schema
10.0	11/10/2011	Orientation spécifique schema XML V2
11.0	17/11/2011	Intégration contrôle délégué
12.0	06/12/2011	Modification §12
13.0	31/01/2012	Adaptation à traçabilité individuelle
14.0	06/02/2012	Gestion des anomalies dérogatoires et non-dérogatoires
15.0	13/02/2012	Versioning des anomalies
16.0	20/04/2012	Version consolidée
17.0	01/06/2012	Version antépénultième
18.0	22/06/2012	Version antépénultième
19.0	15/10/2012	Modification du Passage en V2 au 31/12/2012
20.0	12/01/2015	Renforcement des contrôles de typologie destination/provenance
21.0	20/10/2016	Renforcement des contrôles destination/provenance
22.0	15/05/2018	Intégration du code apporteur 350ARS pour la base étoile
23.0	23/11/2023	Adaptation à la gestion des mouvements saisonniers
23.1	17/10/2024	Mouvement saisonnier complément
23.2	05/11/2024	Mouvement saisonnier complément

Module CONFOSIMOC
Cahier des charges

Version 23.1 du 05/11/2024
Page 1 sur 63





Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
-----------	-----------------

Liste des évolutions

Version 7.0 :

Refonte documentaire

Version 8.0 :

Adaptation du document CONFOSIMOC pour la gestion de la notification de mouvements individuels

Version 9.0 :

Adaptation du document CONFOSIMOC pour la localisation des schema de référence sous www.idele.fr

Version 10.0 :

Adaptation du document CONFOSIMOC pour la localisation unique des schema de référence sous www.idele.fr
Et gestion de principes de modification

Version 11.0 :

Adaptation du document CONFOSIMOC pour le contrôle de délégant dans une collecte, anomalie J166.
Et remontée du nombre maximum d'événement à 500 par fichier de notification.

Version 12.0 :

Precision contrôle J052
Modification paragraphe 12

Version 13.0, 14.0 & 15.0 :

Adaptation aux nouvelles exigences règlementaires de la traçabilité individuelle

Version 16.0 :

Chapitre 6.1 et 7.4: introduction du concept de message ANO non-bloquant pour le retour d'information sur une version obsolète de format de notification.

Anomalie J055, p.42 : suppression de la mention CertificatUE et CertificatPaysTiers dans la définition du contrôle.

Harmonisation du contrôle J061 p 33, 39, et 44.

Harmonisation du contrôle J028 p 46.

J038 unification du contrôle pour V111 et V2.

Inversion des codes couleurs pour le contrôle J022 en p.44.

Correction du contrôle J165, algorithme de vérification d'une longueur 12.

Ajout d'un contrôle J167 sur les NumeroAnimal au sein des listes morts

Modification du J082 qui porte sur l'unicité d'immatriculation et non sur l'unicité d'identifiant

Mise en place d'une date paramètre de déclenchement pour les contrôles J157 à J160.

Version 17.0 :

Chapitre 8.2.2.2: rajout du code destinataire "BDNI" pour les messages en V111 dont le créateur à un code "NumeroExploitation".

Version 18.0 :

Chapitre 4.1 et 6.1.1: Allègement du contrôle JG20 de l'en-tête des messages de notification en version V111.

Le contrôle d'en-tête ne porte plus sur le fait que l'en-tête se termine par <http://www.inst-elevage.asso.fr/XML/Schema/XMLNotificationOvinCaprinV111.XSD>, mais uniquement sur le fait qu'elle se termine par [XMLNotificationOvinCaprinV111.XSD](#).

Chapitre 4.2: renforcement du contrôle sur les en-tête des messages de notification en 2, afin de vérifier que le message appel bien un contrôle par rapport aux schémas de références.

Positionnement d'une anomalie JG920 pour les messages V2, lorsque [xmlns:n1=http://www.idele.fr/XML/Schema](#) n'est pas présent dans l'en-tête.et que la zone [xmlns:n1](#) est alimentée par une autre url.



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
-----------	-----------------

Version 19.0 :

Chapitre 4.1 : Modification de la date paramètre du dispositif de gestion en parallèle de deux formats de message ☞ [01/01/2013] au lieu du [01/11/2012].

Version 20.0 :

Chapitre 9.2.3 : Rajout d'un contrôle obligeant la présence de la catégorie acteur en destination sauf cas des particuliers et des exports/échange.

Chapitre 10.2.2 : Extension du contrôle J016 pour les déchargements en abattoir.

Chapitre 10.2.3 : Rajout d'un contrôle obligeant la présence de la catégorie acteur en provenance sauf cas des particuliers et des imports/échange.

Version 21.0 :

Chapitre 9.2.2 : Rajout d'un contrôle sur les SIREN

Chapitre 9.2.3 : Rajout d'un contrôle sur les SIREN.

Modification du contrôle sur les agréments sanitaires des abattoirs

Chapitre 10.2.2 : Rajout d'un contrôle sur les SIREN

Modification du contrôle sur les agréments sanitaires des abattoirs

Chapitre 10.2.3 : Rajout d'un contrôle sur les SIREN

Chapitre 10.2.2 : Rajout d'un contrôle sur les SIREN

Chapitre 10.2.3 : Rajout d'un contrôle sur les SIREN

Modification du contrôle sur les agréments sanitaires des abattoirs

Version 22.0 :

Chapitre 7.2.1 : Prise en compte de la nouvelle table de référence

Version 23.0 :

[Estelline Desandère 23/11/2023 12 :00 :55] Adaptation à la gestion des mouvements saisonniers

§ 8.2.2. Ovinfos peut être une structure délégataire

§ 9.2.2 Ajout du contrôle sur les <CategorieActeur> de valeur 20

§ 9.2.3 Ajout du contrôle sur les <CategorieActeur> de valeur 20

§ 10.2.2 Ajout du contrôle sur les <CategorieActeur> de valeur 20

§ 10.2.3 Ajout du contrôle sur les <CategorieActeur> de valeur 20

§ 11.2 Ajout du contrôle sur les <CategorieActeur> de valeur 20

§ 11.2.1 Ovinfos peut être une structure délégataire

§ 11.2.2 Ajout du contrôle sur les <CategorieActeur> de valeur 20

§ 11.2.3 Ajout du contrôle sur les <CategorieActeur> de valeur 20

§ 12.3 Ajout d'un exemple avec OVINFOS en tant que délégataires des exploitations saisonnières

§ 12.5.2.2 Ovinfos peut être une structure délégataire

Version 23.1 :

§ 12.2.1.1. Ajout possibilité owner + Issuer = BNOVINFOS (dans le cadre de l'erreur J914)

Version 23.2 :

§ 8.1.2 - Ajouter « T » comme possibilité de 1^{er} caractère dans la balise identifiant.(sinon erreur [J010](#).)
- Ne pas faire de contrôle J011 si la balise créateur contient OVINFOS

§ 8.2.2.2 Ajout possibilité Destinataire BPOVINFOS si Créateur =BPOVINFOS (sinon erreur [J136](#)).

§ 12.5.2.2 - Ajouter « T » comme possibilité de 1^{er} caractère dans la balise identifiant.(sinon erreur [J010](#).)

- Ne pas faire de contrôle J011 si la balise créateur contient OVINFOS

§ 12.5.2.4 Ajout possibilité Destinataire BPOVINFOS si Créateur =BPOVINFOS (sinon erreur [J136](#)).



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins

–
SIMOC

SOMMAIRE

Référence IE/SIMOC/BP/169

Table des matières

1	Présentation du document	7
2	Documents de référence	8
2.1	Architecture du Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins	8
2.2	Description des tables de référence.....	8
3	Principes communs au Système d'Information de l'Identification Animale	9
3.1	Gestion des erreurs.....	9
3.2	Zones facultatives	9
4	Principe de fonctionnement de l'outil de contrôle d'interface	10
4.1	Gestion des fichiers	10
4.2	Analyse des enregistrements	10
4.2.1	Contrôles syntaxiques (grammaire XSD)	11
4.2.2	Contrôles effectués par CONFOSIMOC	11
5	Conventions utilisées dans ce document	12
5.1	Conventions de description des formats des données	12
5.2	Définitions et concepts	12
6	Contrôles communs à tous les enregistrements	13
6.1	Contrôle global du fichier	13
6.1.1	Contrôles des enregistrements	13
6.1.2	Taille des fichiers transmis.....	13
6.1.3	Dates déclarées	13
6.1.4	Comparaison des dates	13
6.2	Dictionnaire de données.....	14
6.2.1	Identifiant national d'une exploitation française	14
6.2.2	Identifiant de détenteur	14
6.2.3	Numéro SIREN	14
6.2.4	Agrément sanitaire d'un abattoir français	14
6.2.5	Numéro certificat	15
6.2.6	Identifiant animal	15
7	L'en-tête du fichier	15
7.1	Composition.....	15
7.2	Contrôles appliqués par CONFOSIMOC	17
7.2.1	Balises <Issuer> et <Owner>.....	17
7.2.2	Les autres balises de l'en-tête	18



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
-----------	-----------------

7.3	Les erreurs générées sur l'en-tête.....	18
7.4	La notification sous un format obsolète	18
8	Les parties communes des enregistrements des messages en mode CRE	28
8.1	Balises générales	28
8.1.1	Composition	28
8.1.2	Contrôles appliqués par CONFOSIMOC	28
8.2	Balises <Createur> et <Destinataire>	29
8.2.1	Composition.....	29
8.2.2	Contrôles appliqués par CONFOSIMOC	29
8.3	Balise <DateReceptionNotification> et <ModeAcquisition>	31
8.3.1	Composition	31
8.3.2	Contrôles appliqués par CONFOSIMOC	31
8.4	Balise <OrganisationTransport>.....	31
8.4.1	Composition	31
8.4.2	Contrôles appliqués par CONFOSIMOC	32
8.5	Balises <VehiculeUtilise> et <Vehicule>.....	32
8.5.1	Composition	32
8.5.2	Contrôles appliqués par CONFOSIMOC	33
8.6	Balise <Chargement>.....	33
8.6.1	Composition	33
8.7	Balise <Dechargement>.....	35
8.7.1	Composition	35
9	Circulation Orientée Chargement en mode CRE	38
9.1	Composition.....	38
9.2	Contrôles appliqués par CONFOSIMOC	40
9.2.1	Balise <Createur>	40
9.2.2	Balise <Chargement>	40
9.2.3	Balise <Destination>	42
10	Circulation Orientée Déchargement en mode CRE	44
10.1	Composition.....	44
10.2	Contrôles appliqués par CONFOSIMOC	46
10.2.1	Balise <Createur>	46
10.2.2	Balise <Dechargement>	46
10.2.3	Balise <Provenance>	49
11	Collecte en mode CRE	51
11.1	Composition.....	51
11.2	Contrôles appliqués par CONFOSIMOC	52
11.2.1	Balise <Createur>	52





**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
-----------	-----------------

11.2.2	Balise <Chargement>	52
11.2.3	Balise <Dechargement>	53
12	Éléments de contrôles sur les messages en mode INV	56
12.1	Enchaînement des évènements en code action INV et CRE.....	56
12.2	Balises <Issuer> et <Owner>	56
12.2.1	Règles de codification	56
12.3	Les autres balises de l'en-tête	57
12.4	Les erreurs générées sur l'en-tête.....	57
12.5	Les parties communes des enregistrements	58
12.5.1	Balises générales.....	58
12.5.2	Balises <Createur> et <Destinataire>.....	59
13	Le bloc de validation d'un enregistrement.....	61
13.1	Composition.....	61
13.2	Modalités d'activation et de remplissage	63
13.2.1	Si aucune erreur n'est détectée	63
13.2.2	Si au moins une erreur est détectée	63
14	Récapitulatif des erreurs.....	64
14.1	Erreurs sur les données d'en-tête	64
14.2	Erreurs sur les enregistrements	66



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
-----------	-----------------

1 Présentation du document

Dans le cadre de la mise en place du Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins (SIMOC) un système d'échange de messages est mis en place entre logiciels des détenteurs, logiciels locaux des EdE, OVINFOS et Base de Données Nationale de l'Identification.

Dans le souci de réduire le nombre d'échanges improductifs, et de rapprocher la détection des anomalies de la source de l'information, il est convenu de mettre en place un outil unique de contrôle des messages émis par les différents logiciels.

Cet outil a pour rôle de vérifier la bonne conformation des messages émis par les logiciels. Cette vérification s'intéresse à la structure des messages, à la présence des données obligatoires, à la conformité des codifications utilisées.

Ce document rappelle d'abord les documents de référence sur lesquels il s'appuie et qu'il présente, ainsi que les principes généraux retenus dans le cadre du Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins.

Le fonctionnement du module de contrôle de l'interface est ensuite présenté, ainsi que les principes généraux des contrôles.

Un point particulier est fait sur la gestion des erreurs.

Précision :

Ce document s'intéresse à tous les échanges de données faits dans le sens "montant", à savoir :

- Depuis le logiciel d'un détenteur vers le logiciel local EdE,
- Depuis le logiciel d'un détenteur vers OVINFOS,
- Depuis le logiciel local EdE vers OVINFOS,
- Depuis OVINFOS vers la BDNI-SIMOC.

Les chapitres 8 à 11 ne s'appliquent uniquement que sur les messages en mode création (CRE), pour les messages en mode invalidation (INV) les modalités de contrôles sont allégées et décrites au chapitre 12.

Les échanges "descendant" ne sont pas concernés par ce module de vérification.

Dans la suite du document, les termes "module", "contrôle d'interface" et "CONFOSIMOC" sont synonymes.



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins – SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
-----------	-----------------

2 Documents de référence

La détention et la connaissance des documents cités dans cette partie est un préalable à la lecture du présent document.

2.1 Architecture du Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins

Deux documents présentent les options et les principes retenus aux différents niveaux de l'architecture du Système d'Information de l'Identification Ovine et Caprine :

Système d'Informations des **Mouvements Ovins Caprins (SIMOC) – Echanges de données XML**
CR N° 01 08 78 021
Réf. IE/SIMOC/GB/001.

Système d'Informations des **Mouvements Ovins Caprins (SIMOC) – Spécifications Fonctionnelles Générales**
Réf. IE/SINOC/AD/001.

2.2 Description des tables de référence

Le Système d'Information de l'Identification Animale utilise un ensemble de tables de référence précisant les valeurs admises pour telle ou telle information (type racial, code réédition de passeport...). Ces tables sont pour la plupart définies dans des documents tels le Cahier des Charges des Opérations de Terrain, les Cahiers des Charges Informatiques, des documents relatifs à l'Etat Civil... Elles ont la particularité d'être des tables définies au niveau national et qui devraient figurer à l'identique dans tous les systèmes informatiques actifs au sein du Système d'Information de l'Identification Animale.

Référence du document : IE/SIIB/GA/009, version 6.90.



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
-----------	-----------------

3 Principes communs au Système d'Information de l'Identification Animale

3.1 Gestion des erreurs

Toutes les erreurs détectées et circulant entre les différents composants du système d'information qui se produisent au niveau de l'entête sont identifiées par un code à 5 positions « AANNN ».
Toutes les erreurs détectées et circulant entre les différents composants du système d'information lorsqu'elles ne se produisent pas au niveau de l'entête sont identifiées par un code à 4 positions « ANNN » :

Pour les erreurs qui sont identifiées par un code à 4 positions :

- La première position (alpha) identifie le module qui a détecté l'erreur (et ce sera le caractère « J » pour les erreurs identifiées par le module CONFOSIMOC).
- Les 3 positions suivantes (numériques) servent à différencier les erreurs détectées par le module.

Pour les erreurs qui sont identifiées par un code à 5 positions :

- La première position (alpha) identifie le module qui a détecté l'erreur (et ce sera le caractère « J » pour les erreurs identifiées par le module CONFOSIMOC).
- La deuxième position (alpha) identifie que le rejet s'est effectué au niveau de l'entête, (et ce sera le caractère « G »).
- (Aucune balise n'a pu être activée dans ce cas et on trouvera la trace de l'erreur dans un fichier de log).
- Les 3 positions suivantes (numériques) servent à différencier les erreurs détectées par le module.

De plus, toutes les erreurs sont accompagnées d'un poids décrivant le type de réaction :

Dans le module CONFOSIMOC, seul le type de réaction « 1 » est utilisé.
Le type « 1 » signifie : « Erreur bloquante entraînant le refus de l'enregistrement de la notification, car mettant en jeu l'intégrité de la base de donnée nationale. ».
Dans la mesure du possible, l'ensemble des contrôles est effectué, sans s'arrêter à la rencontre de la première erreur. Ceci permettant de retourner à l'auteur jusqu'à 10 erreurs pour un même événement (circulation ou collecte).

De plus, certaines des erreurs peuvent être individualisées en activant la balise <DetailAnomalie>.

La balise <DetailAnomalie> est activée s'il s'agit d'un code anomalie relatif à une exploitation et/ou à un numéro animal.

N.B : L'utilisation de la sous-balise <Exploitation> est importante pour pouvoir différencier au sein des collectes le pointage d'anomalies à des mouvements spécifiques.

Pour un même code anomalie il y aura autant de balise <DetailAnomalie> activée qu'il y a d'exploitation concernée par l'anomalie dans le message. A l'inverse plusieurs numéros animal concernés par une même anomalie dans une même exploitation seront spécifiés sous la même balise <DetailAnomalie>.

Pour CONFOSIMOC, seules les anomalies J162 et J165 sont pour l'instant détaillables au niveau individuel. L'échelon individuel pourra par contre s'appliquer par la suite pour les rejets et anomalies résultant des contrôles internes en base de données.

L'utilisation de la balise <DetailAnomalie> avec uniquement la sous-balise <Exploitation> activée sera utilisée pour les anomalies caractérisant obligatoirement une exploitation (un mouvement) donnée au sein des collectes. Cela concerne les anomalies suivantes : **J020 à J031, J052, J138, J139, J143 à J150, et J157 à J159.**

3.2 Zones facultatives

Si une rubrique déclarée facultative est gérée et renseignée, elle doit respecter le format déclaré pour cette rubrique.

Module CONFOSIMOC Cahier des charges	Version 23.1 du 05/11/2024 Page 9 sur 63	
---	---	--



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

4 Principe de fonctionnement de l'outil de contrôle d'interface

4.1 Gestion des fichiers

Un logiciel (détenteur ou EdE) soumet les fichiers XML qu'il désire adresser à la base locale EdE ou à OVINFOS au contrôle d'interface. Le module de contrôle de l'interface traite le fichier enregistrement par enregistrement et constitue un fichier de résultat suivant le principe suivant :

s'il n'y a aucune erreur détectée dans le fichier reçu, le fichier est mis à disposition de l'échelon suivant, à l'identique.

s'il y a des erreurs, le fichier est rejeté dans son ensemble (balise <FichierRejete> valorisée à "true" et balise <NbEvtErreur> renseignée) et retourné vers le logiciel d'origine. Chaque enregistrement fournit le résultat de l'analyse dans sa balise <Validation>, les erreurs étant signifiées dans la balise <Anomalie> (cf. détail au §8), deux balises de l'en-tête étant de plus activées.

Afin de faciliter la transition entre les différents formats de messages réglementaires, cet outil d'interface s'appuie sur un système d'aiguilleur pour le contrôle de conformité syntaxique. Cet aiguilleur permet de gérer en parallèle deux formats de messages [V111 et V2 dans la version actuelle] transitoirement.

Les règles sont les suivantes :

- Si la balise d'en-tête se termine par "XMLNotificationOvinCaprinV111.XSD" alors les contrôles syntaxiques se feront vis à vis de la version historique du schéma de référence XMLNotificationOvinCaprinV111.XSD,

- Si la balise d'en-tête se termine par "http://www.idele.fr/XML/SchemaXMLNotificationOvinCaprinV2.XSD" alors les contrôles syntaxiques se feront vis à vis de la nouvelle version du schéma de référence XMLNotificationOvinCaprinV2.XSD,

Les contrôles de conformité sont globalement communs, mais ils peuvent également être différenciés selon qu'on ait affaire aux deux types de message.

Dans le présent cahier des charges, il est indiqué pour chaque rejet calculé si celui-ci s'applique sur les messages version V111, sur les messages version V2, ou sur les deux versions, à travers la codification couleur suivante

- couleur de texte standard (noir): contrôle générique en V111 et en V2,
- couleur de texte bleu: contrôle spécifiquement appliqué en version V2,
- couleur de texte vert: contrôle spécifiquement appliqué en version V111,

N.B1 : Un même rejet, avec un numéro donné, peut avoir deux contrôles différents selon la version utilisée (codifiés avec les 2 couleurs définies).

N.B2 : Un rejet déjà existant peut être utilisé dans une nouvelle version pour un autre type d'événement ou de message [dans la version actuelle : cas de la J030 utilisé pour les collectes ou de l'utilisation d'erreurs existantes pour les messages INV].

Remarque importante :

Ce dispositif de gestion en parallèle de deux formats de message différents est transitoire. Il ne sera effectif que jusqu'à une date paramètre : [01/01/2013]. Tout contrôle effectué après cette date ne vérifiera le fichier qu'à partir du nouveau schéma de référence [V2 dans la version actuelle] et avec les contrôles de conformité correspondants à la nouvelle version [V2 dans la version actuelle].

Pour faciliter la bascule, les contrôles J157 à J160 ne seront déclenchés aux messages version V2 qu'à compter de la date paramètre.

4.2 Analyse des enregistrements

Chaque enregistrement est analysé individuellement. Les vérifications effectuées sur un enregistrement sont fonction d'une part de son code (ex : <CirculationOrienteeChargement>), d'autre part de son <CodeAction> (ex : création).



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

4.2.1 Contrôles syntaxiques (grammaire XSD)

Pour chaque enregistrement, les contrôles effectués portent sur :
la conformité de sa structure : longueur des zones, respect du type (numérique, alphanumérique, ...) : ces contrôles sont effectués par comparaison avec le schéma XMLNotificationOvinCaprinV2.XSD.
la présence des zones obligatoires, fonction du code de l'enregistrement : ces contrôles sont effectués par comparaison avec le schéma XMLNotificationOvinCaprinV2.XSD.
la codification des rubriques obligatoires, ainsi que celle des rubriques facultatives renseignées : ces contrôles sont effectués par comparaison avec le schéma XMLNotificationOvinCaprinV2.XSD.

Pour ces trois premiers points, tout message, s'il doit être vérifié par le schéma stocké sur <http://www.idele.fr/XML/Schema/XMLNotificationOvinCaprinV2.XSD> doit contenir l'entête suivante :

```
<?xml version='1.0' encoding='ISO-8859-1'?>
<n1:NotificationMouvementOvinCaprin
xmlns:n1="http://www.idele.fr/XML/Schema"
xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance
xsi:schemaLocation="urn:fr:agri:elevage:codelist:FarmCategory:1 FarmCategory.XSD
urn:fr:agri:elevage:codelist:OCAnomalyCode:1 OCAnomalyCode.XSD
urn:fr:agri:elevage:codelist:OCRegistrationIdentifiantType:1 OCRegistrationIdentifiantType.XSD
urn:fr:agri:elevage:codelist:NumberPlateCountryCode:1 NumberPlateCountryCode.XSD
urn:fr:agri:elevage:codelist:CodePaysAnimal:1 CodePaysAnimal.XSD
urn:fr:agri:elevage:codelist:CauseSortieOC:1 CauseSortieOC.XSD
urn:fr:agri:elevage:codelist:CauseEntreeOC:1 CauseEntreeOC.XSD
http://www.idele.fr/XML/Schema/XMLNotificationOvinCaprinV2.XSD">
```

Si dans l'en-tête il n'existe pas de xmlns:n1="http://www.idele.fr/XML/Schema" ou si xmlns:n1 fait appel à une url différente, alors erreur [JG920](#).

4.2.2 Contrôles effectués par CONFOSIMOC

La cohérence entre zones d'un même enregistrement (ex : le M.O. I.P.G. créateur crée bien des informations qui sont de son ressort).
Les erreurs sont gérées suivant le même principe tout du long de la chaîne depuis le logiciel détenteur jusqu'à la Base de Données Nationale (cf. § précédent).



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

5 Conventions utilisées dans ce document

5.1 Conventions de description des formats des données

- AN..x** : donnée alphanumérique comportant jusqu'à x caractères (blancs acceptés). Le cadrage à gauche est implicite. Une rubrique incomplète est complétée à droite par des espaces. Le cadrage à droite est précisé si nécessaire.
- Ax** : donnée alphanumérique comportant exactement x caractères (blanc interdit)
- N..x** : donnée numérique positive non signée comportant x chiffres.
- D** : date calendaire sous la forme SSAA-MM-JJ où :
SS représente le siècle (de 19 à 99)
AA représente l'année (de 00 à 99)
MM représente le mois (de 01 à 12)
JJ représente le jour (de 01 à 31)
toutes les rubriques sont obligatoirement présentes.
- H** : heure sous la forme HH:MI:SS.OZ où :
HH représente l'heure (de 00 à 23)
MI représente les minutes (de 00 à 59)
SS représente les secondes (de 00 à 59)
terminé par OZ
toutes les rubriques sont obligatoirement présentes.
- B** : booléen (ou indicateur) où :
la vérification positive de la condition du booléen renvoie la valeur "true"
la vérification positive de la condition du booléen renvoie la valeur "false".
- Liste** : renvoi à une table de référence ou une liste de valeurs prédéfinies.

5.2 Définitions et concepts

On appelle "enregistrement" ou "événement" l'ensemble des informations incluses entre les balises :

- <CirculationOrienteeChargement> et </CirculationOrienteeChargement>
- ou
- <CirculationOrienteeDechargement> et </CirculationOrienteeDechargement>
- ou
- <Collecte> et </Collecte>.

Ces enregistrements, ou événements, sont comptés, leur somme est valorisée dans le fichier au niveau de la balise <LineCount> (cf. §7).



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

6 Contrôles communs à tous les enregistrements

6.1 Contrôle global du fichier

6.1.1 Contrôles des enregistrements

Si le fichier contient plus d'un en-tête (balise commençant par "<n1:"), alors erreur [JG909](#).

L'en-tête du fichier fait référence dans le cas général au schéma V2, la balise d'en-tête se termine donc par "http://www.idele.fr/XML/Schema_XMLNotificationOvinCaprinV2.XSD".

Si la date de traitement du fichier est antérieure à la date paramètre : 01/11/2012 et la balise d'en-tête se termine par [XMLNotificationOvinCaprinV111.XSD](#), sinon erreur [JG920](#).

Si la date de traitement du fichier est antérieure à la date paramètre : 01/11/2012 et la balise d'en-tête se termine par [XMLNotificationOvinCaprinV111.XSD](#), alors un fichier de type ANO.txt est émis contenant un message type "La notification a été faite selon un standard obsolète", l'émission de ce fichier ANO (cf.§ 7.4) ne modifie pas la structure du fichier de notification et n'empêche pas son traitement ou son émission.

Le jeu de caractères utilisé pour les données est le jeu ASCII limité aux valeurs 32 à 126.

Les caractères de fin de ligne admis sont : LF (code 10). Si les caractères figurent hors de cette plage, alors erreur [JG971](#).

Les caractères de fin de fichier sont CTRL Z (code 26). Si les caractères de fin de fichier n'existent pas ou figurent hors de cette plage, alors erreur [JG972](#).

Lorsqu'un caractère n'est pas parmi ces codes (10, 26, 32 à 126) alors erreur [JG906](#).

Lorsqu'une balise est activée, elle ne doit pas être remplie uniquement avec des caractères de type « espace » (code ASCII 32), sinon erreur [JG141](#).

6.1.2 Taille des fichiers transmis

Rappel :
 - Couleur de texte standard (noir) : contrôle générique en V111 et en V2
 - Couleur de texte **bleu** : contrôle spécifiquement appliqué en version V2
 - Couleur de texte **vert** : contrôle spécifiquement appliqué en version V111

Un comptage des enregistrements présentés dans le fichier est effectué au fil du traitement. Le nombre maximum d'enregistrements autorisés dans un fichier est de 500 sinon erreur [JG973](#).

Un comptage des enregistrements présentés dans le fichier est effectué au fil du traitement. Le nombre maximum d'enregistrements autorisés dans un fichier est de 200 sinon erreur [JG973](#).

6.1.3 Dates déclarées

Les différentes dates déclarées au sein d'un enregistrement doivent logiquement toutes être au plus égales à la date de création du fichier XML (balise <Creation> de l'en-tête du fichier - cf. §7), sinon erreur [J052](#).

Ce contrôle se base sur la combinaison date+heure déclarées, s'il n'existe pas d'heure déclarée pour un chargement ou un déchargement, le contrôle s'effectuera par défaut sur la date.

6.1.4 Comparaison des dates

On compare sur la partie simultanément présente dans les 2 dates :

2° date	1° date		
Date complète	Date complète	Date sans le jour	Date sans le mois
Comparaison sur l'ensemble jour + mois + année	Comparaison sur l'ensemble mois + année	Comparaison sur l'ensemble mois + année	Comparaison sur l'année
Comparaison sur l'ensemble mois + année	Comparaison sur l'ensemble mois + année	Comparaison sur l'ensemble mois + année	Comparaison sur l'année
Comparaison sur l'année	Comparaison sur l'année	Comparaison sur l'année	Comparaison sur l'année



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

6.2 Dictionnaire de données

Pour les concepts présentés ci-dessous, le détail des erreurs sera présenté au niveau des paragraphes spécifiques des balises XML impactées.

6.2.1 Identifiant national d'une exploitation française

Pour être conforme, l'identifiant national d'une exploitation française (code pays = « FR ») doit :

- Être obligatoirement précédé du code pays « FR »
- Être composé de 8 chiffres
- Avoir dans ses 2 premières positions à gauche un nombre correspondant à un numéro de département (voir table de référence des codes de département)
- Ne pas comporter de caractère "espace" dans la séquence le constituant. Les zones de stockages ne doivent pas non plus être complétées avec des caractères "espace" en fin de zone.

6.2.2 Identifiant de détenteur

Pour être conforme, l'identifiant de détenteur doit :

- Être obligatoirement précédé du code pays « FR »
- rappeler dans les 3 premières positions les 3 premières positions d'un code département sur trois caractères (pour la corse 02A ou 02B).
- comporter ensuite jusqu'à 9 positions (chiffres ou lettres majuscules)
- Ne pas comporter de caractère "espace" dans la séquence le constituant. Les zones de stockages ne doivent pas non plus être complétées avec des caractères "espace" en fin de zone.

6.2.3 Numéro SIREN

Pour être conforme, le numéro SIREN doit :

- Ne pas comporter de caractère "espace" dans la séquence le constituant. Les zones de stockages ne doivent pas non plus être complétées avec des caractères "espace" en fin de zone.
- Être composé de 9 chiffres
- Respecter l'algorithme de la clef de Luhn dont le grand principe est le suivant :
On parcourt les chiffres d'un nombre de droite à gauche. Pour tous les rangs pairs, on multiplie le chiffre par 2 puis s'il est supérieur à 9 on additionne les chiffres entre eux pour avoir au final un chiffre et non un nombre.
Une fois cette transformation faite, on additionne tous les chiffres obtenus (y compris les chiffres originaux des rangs impairs) pour obtenir un nombre. Si ce nombre est un facteur de 10, il est valide.

Dès lors, à chaque fois que dans une balise <Immatriculation>, une balise <TypeIdentifiant> est égale à "NumeroSIREN", alors la valeur stockée dans la balise <Identifiant> doit respecter cette règle.

6.2.4 Agrément sanitaire d'un abattoir français

Pour être conforme, l'identifiant d'agrément sanitaire d'un abattoir français (code pays = « FR ») doit :

- Être obligatoirement précédé du code pays « FR »
- Être composé de 7 ou 8 caractères
- Avoir dans ses 2 premières positions à gauche (3 premières pour les départements en 97) un nombre correspondant à un numéro de département (voir table de référence des codes de département), avec pour les départements corses l'utilisation des codes « 2A » et « 2B » en substitution de « 20 » et pour l'île de la Réunion, l'utilisation du code « 974 » en substitution de « 98 »
- Ne pas comporter de caractère "espace" dans la séquence le constituant. Les zones de stockages ne doivent pas non plus être complétées avec des caractères "espace" en fin de zone.



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

6.2.5 Numéro certificat

Pour être conforme, un numéro de certificat doit être constitué de 21 à 22 caractères et prendre l'une des formes suivantes:

- INTRA + code pays iso alpha2 + année sur 4 positions + numéro d'ordre sur 7 positions (ex. [INTRA.AT.2012.0008031](#)).
- EXPORT + code pays iso alpha2 (FR) + année sur 4 positions + numéro d'ordre sur 7 positions (ex [EXPORT.FR.2012.0000016](#)).
- IMPORT + code pays iso alpha2 (≠FR) + année sur 4 positions + numéro d'ordre sur 7 positions (ex [IMPORT.FR.2012.000211](#)).

6.2.6 Identifiant animal

Pour être conforme, l'identifiant d'un animal doit :

- Etre obligatoirement précédé d'un code pays à deux lettres ou trois chiffres conforme à la table de référence ISO des codes pays,
- Comporter strictement de 5 à 12 caractères : chiffres ou lettres majuscules uniquement
- Ne pas comporter de caractère "espace" dans la séquence le constituant. Les zones de stockages ne doivent pas non plus être complétées avec des caractères "espace" en fin de zone,
- Si <Code Pays>= FR alors <IdentifiantAnimal> a obligatoirement une longueur de 11 caractères.

7 L'en-tête du fichier

7.1 Composition

Définition des attributs :

Elément	Attribut	Multiple	Format	Oblig.	Remarques
Owner	Registration	Non			
	Registration	Non			
Registration	Identifieur	Non	AN..14	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	IdentifieurType		Liste	Oui	OCRegistrationIdentifieurType.XSD
	Identification	Non	AN..100	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	Name		AN..12	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma Valeur NOTMVTVOVCAP
	Creation		AAAA-MM-DDTHH:MI:SS.OZ	Oui	
	LineCount		N..5	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	EnTest	Non	B	Oui	
	Urgence	Non	B	Oui	
	DocumentOrigine	Non	AN..100	Non	Uniquement valorisé dans les Accusés de Traitement. Utilisation interdite en notification. Longueur maxi vérifié dans le schéma



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

FichierRejete	Non	Indicateur	Non	Uniquement valorisé dans les Accusés de Traitement. Utilisation interdite en notification. Valeurs possibles = true ou false en retour de message
NbEvtErreur	Non	N..5	Non	Uniquement valorisé dans les Accusés de Traitement. Utilisation interdite en notification. Longueur maxi vérifiée dans le schéma

Exemple :

```

<Owner>
  <Registration>
    <Identifieur>SIMOC</Identifieur>
    <IdentifieurType>BNSIMOC</IdentifieurType>
  </Registration>
</Owner>
<Issuer>
  <Registration>
    <Identifieur>018IPG</Identifieur>
    <IdentifieurType>BLIPG</IdentifieurType>
  </Registration>
</Issuer>
<Identification>SIMOC_EDE_018IPG_20081106_001</Identification>
<Name>NOTMVTVCAP</Name>
<Creation>2008-11-06T09:30:47.0Z</Creation>
<LineCount>120</LineCount>
<EnTest>true</EnTest>
<Urgence>true</urgence>
<DocumentOrigine></DocumentOrigine>
<FichierRejete></FichierRejete>
<NbEvtErreur></NbEvtErreur>

```



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

7.2 Contrôles appliqués par CONFOSIMOC

7.2.1 Balises <Issuer> et <Owner>

7.2.1.1 Règles de codification

Dans la balise <Registration> :

- Si <IdentifiantType> = BELVR alors <Identifiant> = FR + 8 chiffres, commençant par un numéro de département français (01 à 95, 97, 98) selon la définition du §6.2, sinon erreur [JG995](#).
- Si <IdentifiantType> = BOPAV alors <Identifiant> = FR + 7 ou 8 caractères, commençant par un numéro de département français (01 à 95, 97, 98, 2A, 2B) selon la définition du §6.2 et du §6.2.4, sinon erreur [JG994](#).
- Si <IdentifiantType> = BLIPG alors <Identifiant> = xxxARS ou xxxIPG, appartenant à la table de référence des codes émetteur/récepteur (voir §2.2), sinon erreur [JG996](#).
- Si <IdentifiantType> = BDELG alors <Identifiant> = FR + 9 caractères, sinon erreur [JG997](#).
- Si <IdentifiantType> = BNSIMOC alors <Identifiant> = 031BDN, sinon erreur [JG998](#).
- Si <IdentifiantType> = BNOVINFOS alors <Identifiant> = OVINFOS, sinon erreur [JG999](#).

Les autres valeurs de <IdentifiantType> sont interdites, avec erreur [JG993](#) (BNOVINFOS interdit en version V111)

7.2.1.2 Les cohérences entre <Issuer> et <Owner>

Rappel :
 - Couleur de texte standard (noir) : contrôle générique en V111 et en V2
 - Couleur de texte **bleu** : contrôle spécifiquement appliqué en version V2
 - Couleur de texte **vert** : contrôle spécifiquement appliqué en version V111

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BELVR, alors <IdentifiantType> de <Owner> doit être égal à BLIPG, sinon erreur [JG910](#).

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BOPAV, alors <IdentifiantType> de <Owner> doit être égal à BLIPG ou BNOVINFOS, sinon erreur [JG911](#).

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BOPAV, alors <IdentifiantType> de <Owner> doit être égal à BLIPG ou BNSIMOC, sinon erreur [JG911](#).

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BDELG, alors <IdentifiantType> de <Owner> doit être égal à BNOVINFOS, sinon erreur [JG912](#).

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BDELG, alors <IdentifiantType> de <Owner> doit être égal à BNSIMOC, sinon erreur [JG912](#).

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BLIPG, alors <IdentifiantType> de <Owner> doit être égal à BNOVINFOS, sinon erreur [JG913](#).

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BLIPG, alors <IdentifiantType> de <Owner> doit être égal à BNSIMOC, sinon erreur [JG913](#).

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BNOVINFOS et <IdentifiantType> de <Owner> doit être égal à BNSIMOC, sinon erreur [JG914](#).

7.2.1.3 Les cohérences entre <Issuer> et enregistrement

Contenu du fichier selon l'acteur notifiant :

- Si <IdentifiantType> de la balise <Issuer> = "BDELG" alors le fichier ne peut contenir que des balises <collecte>, et ne peut pas contenir de balise <CirculationOrienteeChargement> et <CirculationOrienteeDechargement>, sinon erreur [J060](#).
- Si <IdentifiantType> de la balise <Issuer> différent de "BDELG" et "BNOVINFOS" alors le fichier ne peut contenir que des balises <CirculationOrienteeChargement> et <CirculationOrienteeDechargement>, et ne peut pas contenir de balise <Collecte>, sinon erreur [J061](#).



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

7.2.2 Les autres balises de l'en-tête

La valeur contenue dans la balise <Identification> doit être égale au nom du fichier, sinon erreur [JG929](#).

Rappel de la règle de nommage des fichiers :

SIMOC_type de notificateur_code base émettrice_date numéro d'ordre.xml

Le type de notificateur peut être :

- EDE : envoi par une base locale,
- EXPL : envoi par un éleveur, un opérateur de l'aval centre de rassemblement non délégataire ou marché non délégataire,
- ABAT : envoi par un abattoir non délégataire
- DELEG : envoi par un délégataire.
- OVINFOS: envoi par ovinfos

Le code de la base émettrice est de la forme :

- OVINFOS pour la base nationale professionnelle Ovinfos
- nnnIPG ou nnnARS pour les bases locales EdE "EDE",
- FRnnnnnnn pour un notificateur individuel "EXPL" (éleveur, centre de rassemblement, marché)
- FRmmmmmm ou FRmmmmmmmm pour un notificateur individuel "ABAT" (abattoir) [attention le code mmmmmmm dans le cas présent peut comporter des lettres majuscules ex. abattoir corse FR2A... et FR2B...]
- FRjjjjjjjj pour un notificateur délégataire "DELEG".

La date est fournie au format aaaammjj.

Le numéro d'ordre est fourni au format nnn.

Exemples :

Base locale IPG ARSOE de Soual : nom SIMOC_EDE_081ARS_20081106_001.xml

Marché FR12345678 : nom SIMOC_EXPL_FR12345678_20081104_002.xml

Abattoir FR5421306 : nom SIMOC_ABAT_FR5421306_20081105_102.xml

Délégataire FR075OPC999 : nom SIMOC_DELEG_FR075OPC999_20081112_008.xml

Base Professionnelle OVINFOS: nom SIMOC_OVINFOS_OVINFOS_20110618_001.xml

La valeur contenue dans la balise <LineCount> doit correspondre au nombre d'enregistrements (cf. définition §5.2) contenus dans le fichier, sinon erreur [JG900](#).

7.3 Les erreurs générées sur l'en-tête

Les erreurs se produisant sur les données de l'en-tête du fichier ne peuvent être attribuées à un enregistrement en particulier, et donc ne peuvent permettre d'activer le bloc <Validation> d'un enregistrement particulier.

De ce fait, il est retenu que l'ensemble des erreurs détectées sur les données de l'en-tête, erreurs portant un code du type JGxxx, dont la liste est fournie au §14.1, sont retranscrites dans un fichier de type log (extension .txt), donnant le code de l'erreur, et son libellé.

Règle de nommage des fichiers contenant une erreur sur l'en-tête :

SIMOC_type de notificateur_code base émettrice_date numéro d'ordre_ERR.txt

7.4 La notification sous un format obsolète

Module CONFOSIMOC Cahier des charges	Version 21.0 du 15/05/2018 Page 18 sur 63	
---	--	--



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

Il est retenu que l'information sur le fait qu'une notification effectuée en format historique est retranscrite dans un fichier de type log (extension .txt), donnant le libellé "La notification a été faite selon un standard obsolète".

Règle de nommage des fichiers contenant une erreur sur l'en-tête :

SIMOC_type de notificateur_code base émettrice_date_numéro d'ordre_ANO.txt

8 Les parties communes des enregistrements des messages en mode CRE

8.1 Balises générales

8.1.1 Composition

Définition des attributs :

Élément	Attribut	Multiple	Format	Oblig.	Remarques
Circulation ou collecte	Identifiant	Non	AN..20	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	Commentaire			Non	
	CodeAction	Non	CRE ou MOD ou INV	Oui	Énumération gérée dans XSD

Exemple :

```
<Identifiant>EFR12345678000001001</Identifiant>
<Commentaire>Notification numéro 000001001 du notificateur FR 12345678</Commentaire>
<CodeAction>CRE</CodeAction>
```

8.1.2 Contrôles appliqués par CONFOSIMOC

Rappel :
 - Couleur de texte standard (noir) : contrôle générique en V111 et en V2
 - Couleur de texte bleu : contrôle spécifiquement appliqué en version V2
 - Couleur de texte vert : contrôle spécifiquement appliqué en version V111

Si le premier caractère de la balise <Identifiant> est égal à E, alors la balise <IdentifiantType> de <Issuer> doit être égale à BNOVINFOS, BELVR ou BOPAV, sinon erreur [J006](#).

Si le premier caractère de la balise <Identifiant> est égal à E, alors la balise <IdentifiantType> de <Issuer> doit être égale à BELVR ou BOPAV, sinon erreur [J006](#).

Si le premier caractère de la balise <Identifiant> est égal à A, alors la balise <IdentifiantType> de <Issuer> doit être égale à BNOVINFOS, ou BOPAV, sinon erreur [J007](#).

Si le premier caractère de la balise <Identifiant> est égal à A, alors la balise <IdentifiantType> de <Issuer> doit être égale à BOPAV, sinon erreur [J007](#).

Si le premier caractère de la balise <Identifiant> est égal à D, alors la balise <IdentifiantType> de <Issuer> doit être égale à BNOVINFOS, ou BDELG, sinon erreur [J008](#).

Si le premier caractère de la balise <Identifiant> est égal à D, alors la balise <IdentifiantType> de <Issuer> doit être égale à BDELG, sinon erreur [J008](#).

Si le premier caractère de la balise <Identifiant> est égal à B, alors la balise <IdentifiantType> de <Issuer> doit être égale à BNOVINFOS, ou BLIPG, sinon erreur [J009](#).

Si le premier caractère de la balise <Identifiant> est égal à B, alors la balise <IdentifiantType> de <Issuer> doit être égale à BLIPG, sinon erreur [J009](#).

Si le premier caractère de la balise <Identifiant> n'est pas égal à A, B, D, E, **ou T**, alors erreur [J010](#).

Le contenu de la balise <Identifiant> de la balise <Immatriculation> de la balise <Createur> doit être retrouvé dans les premiers caractères de la séquence de caractères positionnée à partir du caractère 2 de la balise <Identifiant> de l'élément <Collecte> ou <CirculationOrientee...>...> **SAUF Si la balise <Identifiant> de la balise**

Module CONFOSIMOC Cahier des charges	Version 21.0 du 15/05/2018 Page 28 sur 63	
---	--	--



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

<Immatriculation> de la balise <Createur> = « OVINFOS » sinon erreur [J011](#).

Si balise <Issuer>= BELVR, BOPAV, BDELG, BLIPG, alors <CodeAction> ne peut pas être de type INF sinon erreur [J137](#).

8.2 Balises <Createur> et <Destinataire>

8.2.1 Composition

Définition des attributs :

Élément	Attribut	Multiple	Format	Oblig.	Remarques
Createur		Non		Oui	Celui qui notifie
	NomOrganisation		AN..100	non	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	Immatriculation	Oui		Oui	
Destinataire		Non		Oui	Celui qui notifie
	NomOrganisation		AN..100	non	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	Immatriculation	Oui		Oui	
Immatriculation		Oui		Oui	
	Identifiant		AN..20	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	Type		Liste	Oui	OCRegistrationIdentifiant Type.XSD

Exemple :

```
<Createur>
  <Immatriculation>
    <Identifiant>FR01001001</Identifiant>
    <TypeIdentifiant>NumeroExploitation</TypeIdentifiant>
  </Immatriculation>
  <NomOrganisation>GAEC Dubois</NomOrganisation>
</Createur>
<Destinataire>
  <Immatriculation>
    <Identifiant>018IPG</Identifiant>
    <TypeIdentifiant>codeMOIPG</TypeIdentifiant>
  </Immatriculation>
  <NomOrganisation>EdE du Cher</NomOrganisation>
</Destinataire>
```

8.2.2 Contrôles appliqués par CONFOSIMOC

Pour les balises <Createur> et <Destinataire>, il ne peut y avoir qu'une et une seule balise <Immatriculation>, sinon erreur [J082](#).

Dans la balise <Immatriculation> :

- Si <TypeIdentifiant> = NumeroExploitation alors <Identifiant> = FR + 8 chiffres, commençant par un numéro de département français (01 à 95, 97, 98) selon la définition du §6.2, sinon erreur [J085](#).
- Si <TypeIdentifiant> = NumeroAgrémentSanitaire alors <Identifiant> = FR + 7 ou 8 caractères, commençant par un numéro de département français (01 à 95, 97, 2A, 2B) selon la définition du §6.2 et du §6.2.4, sinon erreur [J084](#).
- Si <TypeIdentifiant> = CodeMOIPG alors <Identifiant> = xxxIPG, appartenant à la table de référence des codes créateur/destinataire (voir §2.2), sinon erreur [J086](#).
- Si <TypeIdentifiant> = NumeroStructureDelegataire alors <Identifiant> = FR + 9 caractères **ou** <Identifiant>= OVINFOS, sinon erreur [J087](#).



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

- Si <Typeldentifiant> = BPOVINFOS alors <Identifiant> =OVINFOS, sinon erreur [J089](#).
- Si <Typeldentifiant> = BDNI alors <Identifiant> = 031BDN, sinon erreur [J088](#).

Les autres valeurs de <Typeldentifiant> sont interdites, avec erreur [J083](#).

8.2.2.1 Les cohérences entre <Issuer> et <Createur>

Vérification que les données notifiées dans le fichier sont bien celles de l'acteur identifié dans le fichier.

L'émetteur est codifié dans la balise <Issuer>. Le créateur est codifié dans la balise <Createur> de chaque enregistrement.

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BELVR alors <Identifiant> de <Issuer> est égal au contenu de la balise <Identifiant> de la balise <Createur>, sinon erreur [J135](#).

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BOPAV alors <Identifiant> de <Issuer> est égal au contenu de la balise <Identifiant> de la balise <Createur>, sinon erreur [J135](#).

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BDELG alors <Identifiant> de <Issuer> est égal au contenu de la balise <Identifiant> de la balise <Createur>, sinon erreur [J135](#).

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BNOVINFOS alors <Identifiant> de <Issuer> est égal au contenu de la balise <Identifiant> de la balise <Createur>, sinon erreur [J135](#).

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BLIPG alors il est contrôlé la cohérence entre le <Identifiant> de <Issuer> et la liste des de la balise <Identifiant> de la balise <Createur> pour lesquels le <Issuer> est habilité, selon la table de référence prévue à cet effet (chapitre 16 du document référencé IE/SIIB/GA/009, tables de référence du SIIA), et ce en vue d'éviter les « substitutions d'identité ». En cas de non-cohérence erreur [J135](#).

8.2.2.2 Les cohérences entre <Createur> et <Destinataire>

Rappel :
- Couleur de texte standard (noir): contrôle générique en V111 et en V2
- Couleur de texte **bleu**: contrôle spécifiquement appliqué en version V2
- Couleur de texte **vert**: contrôle spécifiquement appliqué en version V111

Si <Typeldentifiant> de <Createur> = NumeroExploitation, alors <Typeldentifiant> de <Destinataire> doit être égal à "CodeMOIPG" ou "BPOVINFOS", sinon erreur [J136](#).

Si <Typeldentifiant> de <Createur> = NumeroExploitation, alors <Typeldentifiant> de <Destinataire> doit être égal à "CodeMOIPG" ou " à " BDNI", sinon erreur [J136](#).

Si <Typeldentifiant> de <Createur> = NumeroAgrementSanitaire, alors <Typeldentifiant> de <Destinataire> doit être égal à "BPOVINFOS", sinon erreur [J136](#).

Si <Typeldentifiant> de <Createur> = NumeroAgrementSanitaire, alors <Typeldentifiant> de <Destinataire> doit être égal à " BDNI", sinon erreur [J136](#).

Si <Typeldentifiant> de <Createur> = NumeroStructureDelegataire, alors <Typeldentifiant> de <Destinataire> doit être égal à "BPOVINFOS", sinon erreur [J136](#).

Si <Typeldentifiant> de <Createur> = NumeroStructureDelegataire, alors <Typeldentifiant> de <Destinataire> doit être égal à "BDNI", sinon erreur [J136](#).

Si <Typeldentifiant> de <Createur> = CodeMOIPG, alors <Typeldentifiant> de <Destinataire> doit être égal à "BPOVINFOS", sinon erreur [J136](#).

Si <Typeldentifiant> de <Createur> = CodeMOIPG, alors <Typeldentifiant> de <Destinataire> doit être égal à "BDNI", sinon erreur [J136](#).

Si <Typeldentifiant> de <Createur> = BPOVINFOS, alors <Typeldentifiant> de <Destinataire> doit être égal à "BDNI" **ou à « BPOVINFOS »** sinon erreur [J136](#).

8.3 Balise <DateReceptionNotification> et <ModeAcquisition>

8.3.1 Composition

Définition des attributs :

Élément	Attribut	Multiple	Format	Oblig	Remarques
DateReceptionNotification		Non	AAAA-MM-DD	Non	
ModeAcquisition		Non	AN1	Non	

Exemple :

Extrait du message de DateReceptionNotification :

```
<DateReceptionNotification>2011-01-13</DateReceptionNotification>
```

Extrait du message de ModeAcquisition :

```
<ModeAcquisition>M</ModeAcquisition>
```

8.3.2 Contrôles appliqués par CONFOSIMOC

Si <TypIdentifiant> de <Createur> = CodeMOIPG, alors les balises <DateReceptionNotification> de <ModeAcquisition> doivent obligatoirement être renseignées, sinon erreur [J152](#).

Si <TypIdentifiant> de <Createur> = BPOVINFOS, alors les balises <DateReceptionNotification> doit obligatoirement être renseignée, sinon erreur [J153](#).

8.4 Balise <OrganisationTransport>

8.4.1 Composition

Définition des attributs :

Élément	Attribut	Multiple	Format	Oblig	Remarques
OrganisationTransport		Non		Non	
	Immatriculation	Oui		Oui	
	NomOrganisation		AN..100	Non	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	TypeTransporteur		Énumération	Non	= Detenteur ou SocieteTransport
Immatriculation		Oui		Oui	
	Identifiant		AN..20	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	TypIdentifiant		Liste	Oui	OCRegistrationIdentifiantType.XSD

Exemple :

Extrait du message dans le cas où le transporteur ne connaît pas son numéro DDSV :

```
<OrganisationTransport>
  <Immatriculation>
    <Identifiant>INCONNU</Identifiant>
    <TypIdentifiant>NumeroDDSV</TypIdentifiant>
  </Immatriculation>
  <NomOrganisation>GAEC Dubois</NomOrganisation>
  <TypeTransporteur>Detenteur</TypeTransporteur>
</OrganisationTransport>
```

Extrait du message dans le cas où le transporteur connaît son numéro d'agrément DDSV :



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

```
<OrganisationTransport>
  <Immatriculation>
    <Identifiant>FR01759</Identifiant>
    <TypeIdentifiant>NumeroDDSV</TypeIdentifiant>
  </Immatriculation>
  <NomOrganisation>Transports Martin</NomOrganisation>
  <TypeTransporteur>Societe Transport</TypeTransporteur>
</OrganisationTransport>
```

8.4.2 Contrôles appliqués par CONFOSIMOC

Dans la balise <OrganisationTransport>, la balise <TypeIdentifiant> ne peut prendre pour valeur que "NumeroDDSV", sinon erreur [J004](#).

Si on a une balise <OrganisationTransport>, alors on doit avoir une balise <VehiculeUtilise> ou une balise <Vehicule>, sinon erreur [J003](#).

Si <TypeIdentifiant> = NumeroDDSV

- alors <Identifiant> = format numéro agrément transporteur DDSV [AN...20] ou mention explicite "INCONNU",
- Le numéro d'agrément ne peut être composé que de chiffres ou de lettres majuscules,

Sinon erreur [J012](#).

8.5 Balises <VehiculeUtilise> et <Vehicule>

8.5.1 Composition

Définition des attributs :

Élément	Attribut	Multiple	Format	Oblig.	Remarques
VehiculeUtilise		Non		Non	
	TypeVehicule		AN..16	Non	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	CodepaysMineralogique		AN..3	Oui	NumberPlateCountryCode.XSD
	NumeroMineralogique		AN8	Oui	Le format varie suivant le pays

Vehicule	Attribut	Multiple	Format	Oblig.	Remarques
Vehicule		Non		Non	
	TypeVehicule		AN..16	Non	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	CodepaysMineralogique		AN..3	Oui	NumberPlateCountryCode.XSD
	NumeroMineralogique		AN8	Oui	Le format varie suivant le pays

Exemple :

Pour une circulation :

```
<VehiculeUtilise>
  <CodePaysMineralogique>FR</CodePaysMineralogique>
  <NumeroMineralogique>1245FG01</NumeroMineralogique>
  <TypeVehicule>Camion</TypeVehicule>
</VehiculeUtilise>
```

Pour une collecte :

```
<Vehicule>
  <CodePaysMineralogique>FR</CodePaysMineralogique>
  <NumeroMineralogique>1245FG01</NumeroMineralogique>
  <TypeVehicule>Camion</TypeVehicule>
</Vehicule>
```

8.5.2 Contrôles appliqués par CONFOSIMOC

Si on a une balise <VehiculeUtilise> ou une balise <Vehicule>, alors on doit avoir une balise <OrganisationTransport>, sinon erreur [J003](#).

Si on a une balise <VehiculeUtilise> ou une balise <Vehicule>, alors on doit avoir une balise <NumeroMineralogique> qui ne contient pas de caractère « espace » (code ASCII 32), et qui doit n'avoir au sein de la série de caractère le composant que des chiffres (0 à 9) ou des lettres majuscules (A à Z). sinon erreur [J140](#).

8.6 Balise <Chargement>

8.6.1 Composition

Définition des attributs :

Élément	Attribut	Multiple	Format	Oblig.	Remarques
Chargement		Non		Oui	
	Date	Non	AAAA-MM-DD	Oui	
	Heure	Non	HH:MI:SS.OZ	Non	
	NombreOvins	Non	N4	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	NombreCaprins	Non	N4	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	AnimauxDerogataires	Non	Element	Oui	
	AnimauxNonDerogataires	Non	Element	Oui	
	ExploitationChargement	Non		Oui	
	TemoinDelegation	Non	B	Oui	= False
	CategorieActeur	Non	AN2	Oui	FarmCategory.XSD
	CamionVideAvant	Non	B	Non	= True ou False

ExploitationChargement		Non		Oui	
	NomOrganisation	Non	AN..100	Non	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	Immatriculation	Oui		Oui	Cf description ci-dessus

AnimauxDerogataires		Non		Oui	
	NombreOvinsDerogataires	Non	N4	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	ListeOvins	Non	Element	Non	
	NombreCaprinsDerogataires	Non	N4	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	ListeCaprins	Non	Element	Non	
	CauseSortie	Non	N1	Non	CauseSortieOC.XSD
AnimauxNonDerogataires		Non		Oui	
	NombreOvinsNonDerogataires	Non	N4	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	ListeOvins	Non	Element	Non	
	NombreCaprinsNonDerogataires	Non	N4	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins

-
SIMOC

Référence IE/SIMOC/BP/169
Version 21.0
Date de rédaction 15/05/2018

ListeCaprins	Non	Element	Non	
CauseSortie	Non	N1	Non	CauseSortieOC.XSD

ListeOvins		Non		Non	
	NumeroAnimal	Oui	Element	Oui	
ListeCaprins		Non		Non	
	NumeroAnimal	Oui	Element	Oui	

NumeroAnimal					
	Code Pays	Non	AN..3	Oui	CodePays.XSD
	Identifiant Animal	Non	AN..12	Oui	
	TypIdentifiant	Non	Liste	Oui	Liste (V ou E)
	Espece	Non	AN1	Non	Liste (O ou C)

Exemple :

```
<Chargement>
  <Date>2008-08-13</Date>
  <Heure>14:20:00.0Z</Heure>
  <NombreOvins>2</NombreOvins>
  <NombreCaprins>10</NombreCaprins>
  <AnimauxDerogataires>
    <NombreOvinsDerogataires>0</NombreOvinsDerogataires>
    <NombreCaprinsDerogataires>0</NombreCaprinsDerogataires>
  </AnimauxDerogataires>
  <AnimauxNonDerogataires>
    <NombreOvinsNonDerogataires>0</NombreOvinsNonDerogataires>
    <NombreCaprinsNonDerogataires>10</NombreCaprinsNonDerogataires>
  <ListeCaprins>
    <NumeroAnimal>
      <CodePays>250</CodePays>
      <IdentifiantAnimal>01999999999</IdentifiantAnimal>
      <TypIdentifiantAnimal>E</TypIdentifiantAnimal>
    </NumeroAnimal>
    ...
    <NumeroAnimal>
      <CodePays>NL</CodePays>
      <IdentifiantAnimal>12345678</IdentifiantAnimal>
      <TypIdentifiantAnimal>V</TypIdentifiantAnimal>
    </NumeroAnimal>
  </ListeCaprins>
  <CauseSortie>E</CauseSortie>
</AnimauxNonDerogataires>
<ExploitationChargement>
  <Immatriculation>
    <Identifiant>FR01001001</Identifiant>
    <TypIdentifiant>NumeroExploitation</TypIdentifiant>
  </Immatriculation>
  <NomOrganisation>GAEC Dubois</NomOrganisation>
</ExploitationChargement>
<TemoinDelegation>False</TemoinDelegation>
<CategorieActeur>10</CategorieActeur>
<CamionVideAvant>True</CamionVideAvant>
</Chargement>
```

8.7 Balise <Dechargement>

8.7.1 Composition

Définition des attributs :

Élément	Attribut	Multiple	Format	Oblig	Remarques
Dechargement	Date	Non	AAAA-MM-DD	Oui	
	Heure	Non	HH :MI :SS.OZ	Non	
	NombreOvins	Non	N4	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	NombreCaprins	Non	N4	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	AnimauxDerogataires	Non	Element	Oui	
	AnimauxNonDerogataires	Non	Element	Oui	
	ExploitationDeDechargement	Non		Oui	
	TemoinDelegation	Non	B	Oui	= False
	CategorieActeur	Non	AN2	Oui	FarmCategory.XSD
	CamionVideAprès	Non	B	Non	= True ou False
	NombreMorts	Non	N4	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	ListeMorts	Non	Element	Non	
	Observations	Non	AN..100	Non	Longueur maxi vérifiée dans le schéma

ExploitationDeDechargement		Non		Oui	
	NomOrganisation	Non	AN..100	Non	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	Immatriculation	Oui		Oui	Cf description ci-dessus

AnimauxDerogataires		Non		Oui	
	NombreOvinsDerogataires	Non	N4	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	ListeOvins	Non	Element	Non	
	NombreCaprinsDerogataires	Non	N4	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	ListeCaprins	Non	Element	Non	
AnimauxNonDerogataires	CauseEntree	Non	N1	Non	CauseEntreeOC.XSD
		Non		Oui	
	NombreOvinsNonDerogataires	Non	N4	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	ListeOvins	Non	Element	Non	
	NombreCaprinsNonDerogataires	Non	N4	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	ListeCaprins	Non	Element	Non	
	CauseEntree	Non	N1	Non	CauseEntreeOC.XSD



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

ListeOvins	NumeroAnimal	Non		Non	
		Oui	Element	Oui	
ListeCaprins	NumeroAnimal	Non		Non	
		Oui	Element	Oui	
ListeMorts	NumeroAnimal	Non		Non	
		Oui	Element	Oui	

NumeroAnimal					
	Code Pays	Non	AN..3	Oui	CodePays.XSD
	Identifiant Animal	Non	AN..12	Oui	
	TypIdentifiant	Non	Liste	Oui	Liste (V ou E)
	Espece	Non	AN1	Non	Liste (O ou C), Obligatoire au sein de ListeMorts

Exemple :

```

<Dechargement>
  <Date>2008-08-13</Date>
  <Heure>14:20:00.0Z</Heure>
  <NombreOvins>2</NombreOvins>
  <ListeOvins>
  <NombreCaprins>5</NombreCaprins>
  <AnimauxDerogataires>
    <NombreOvinsDerogataires>0</NombreOvinsDerogataires>
    <NombreCaprinsDerogataires>5</NombreCaprinsDerogataires>
  </AnimauxDerogataires>
  <AnimauxNonDerogataires>
    <NombreOvinsNonDerogataires>2</NombreOvinsNonDerogataires>
    <ListeOvins>
      <NumeroAnimal>
        <CodePays>250</CodePays>
        <IdentifiantAnimal>01999999999</IdentifiantAnimal>
        <TypIdentifiantAnimal>E</TypIdentifiantAnimal>
      </NumeroAnimal>
      <NumeroAnimal>
        <CodePays>NL</CodePays>
        <IdentifiantAnimal>1234567</IdentifiantAnimal>
        <TypIdentifiantAnimal>V</TypIdentifiantAnimal>
      </NumeroAnimal>
    </ListeOvins>
  <NombreCaprinsNonDerogataires>0</NombreCaprinsNonDerogataires>
  <CauseEntree>A</CauseEntree>
</AnimauxNonDerogataires>
<ExploitationDeDechargement>
  <Immatriculation>
    <Identifiant>FR01003028</Identifiant>
    <TypIdentifiant>NumeroExploitation</TypIdentifiant>
  </Immatriculation>
  <Immatriculation>
    <Identifiant>123456789</Identifiant>
    <TypIdentifiant>NumeroSIREN</TypIdentifiant>
  </Immatriculation>
  <NomOrganisation>SA PERLE</NomOrganisation>
</ExploitationDeDechargement>
<TemoinDelegation>False</TemoinDelegation>
<CategorieActeur>31</CategorieActeur>

```





**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

```
<CamionVideApres>False</CamionVideApres>  
<NombreMorts>1</NombreMorts>  
<ListeMorts>  
  <NumeroAnimal>  
    <CodePays>250</CodePays>  
    <IdentifiantAnimal>01000999999</IdentifiantAnimal>  
    <TypeIdentifiantAnimal>E</TypeIdentifiantAnimal>  
    <CodeEspece>O</CodeEspece>  
  </NumeroAnimal>  
</ListeMorts>  
<Observations>rien à déclarer</Observations>  
</Dechargement>
```



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

9 Circulation Orientée Chargement en mode CRE

9.1 Composition

Définition des attributs :

Élément	Attribut	Multiple	Format	Oblig.	Remarques
CirculationOrienteeChargement	Cf. §8.1				
Createur	Cf. §8.2				
Destinataire	Cf. §8.2				
OrganisationTransport	Cf. §8.3				
VehiculeUtilise	Cf. §8.5				
Chargement	Cf. §8.6				
Destination		Non		Oui	
	CategorieActeur	Non	AN2	Non	FarmCategory.XSD
	OrganisationDetaillee	Non	Élément	Oui	

OrganisationDetaillee	Immatriculation	Oui	Élément	Oui	
	NomOrganisation	Non	N..100	Non	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	NumeroCertificat	Non	AN..100	Non	
	Adresse	Non	Élément	Non	
	Personne	Non	Élément	Non	

Immatriculation	Identifiant	Non	AN..20	Oui	
	TypIdentifiant	Non	Liste	Oui	OCRegistrationIdentifiantType.XSD

Adresse	LieuDit	Non	AN..100	Non	
	CodePostal	Non	AN5	Oui	
	Localite	Non	AN..100	Oui	

Personne	NomDeFamille	Non	AN..100	Oui	
	Prenom	Non	AN..100	Oui	
	Immatriculation	Oui	Élément	Non	Cf ci-dessus
	Adresse	Non	Élément	Non	Cf ci-dessus



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

Exemple :

```

<CirculationOrienteeChargement>
  <Identifiant>String</Identifiant>
  <Commentaire>String</Commentaire>
  <Validation>
...
  </Validation>
  <CodeAction>String</CodeAction>
  <Createur>
...
  </Createur>
  <Destinataire>
...
  </Destinataire>
  <OrganisationTransport>
...
  </OrganisationTransport>
  <VehiculeUtilise>
...
  </VehiculeUtilise>
  <Chargement>
...
  </Chargement>
  <Destination>
    <CategorieActeur>10</CategorieActeur>
    <OrganisationDetailee>
      <Immatriculation>
        <Identifiant>FR01001002</Identifiant>
        <TypeIdentifiant>NumeroExploitation</TypeIdentifiant>
      </Immatriculation>
      <NomOrganisation>GAEC PERLE</NomOrganisation>
      <Adresse>
        <LieuDit>rue des bois</LieuDit>
        <CodePostal>01250</CodePostal>
        <Localite>CEYZERIAT</Localite>
      </Adresse>
      <Personne>
        <NomDeFamille>PERLE</NomDeFamille>
        <Prenom>Robert</Prenom>
      </Personne>
    </OrganisationDetailee>
  </Destination>
</CirculationOrienteeChargement>

```





Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

9.2 Contrôles appliqués par CONFOSIMOC

Contenu du fichier selon l'acteur notifiant :

- Si <IdentifieurType> de la balise <Issuer> = "BDELG" alors le fichier ne peut contenir que des balises <collecte>, et ne peut pas contenir de balise <CirculationOrienteeChargement> et <CirculationOrienteeDechargement>, sinon erreur [J060](#).
- Si Si <IdentifieurType> de la balise <Issuer> différent de "BDELG" et "BNOVINFOS" alors le fichier ne peut contenir que des balises <CirculationOrienteeChargement> et <CirculationOrienteeDechargement>, et ne peut pas contenir de balise <Collecte>, sinon erreur [J061](#).

Contrôles liés à la balise <Createur> en tant que telle : cf. §8.2.

Contrôles liés à la balise <Destinataire> en tant que telle : cf. §8.2.

Contrôles liés à la balise <OrganisationTransport> en tant que telle : cf. §8.3.

Contrôles liés à la balise <VehiculeUtilise> en tant que telle : cf. §8.5.

Contrôles liés à la balise <Chargement> en tant que telle : cf. §8.6.

Lorsqu'une balise est activée, elle ne doit pas être remplie uniquement avec des caractères de type « espace » (code ASCII 32), sinon erreur [J141](#).

9.2.1 Balise <Createur>

<TypeIdentifiant> ne doit pas être égal à NumeroStructureDelegataire pour une circulation orientée chargement, sinon erreur [J063](#).

9.2.2 Balise <Chargement>

Dans la balise <Chargement>, il ne peut pas y avoir plus de deux balises <Immatriculation>. Il faut obligatoirement une balise <Immatriculation> un <TypeIdentifiant> égale à "NumeroExploitation", et s'il y a une seconde balise <Immatriculation>, celle-ci ne peut comporter qu'un <TypeIdentifiant> égale à "NumeroSIREN", sinon erreur [J022](#).

Dans la balise <Chargement>, au moins un <TypeIdentifiant> doit être égal à "NumeroExploitation", sinon erreur [J022](#).

Si <TypeIdentifiant> = NumeroExploitation alors <Identifiant> de la balise <Chargement> doit être cohérent avec la valeur contenue dans la balise <Createur> : pour cela, on s'intéresse à deux cas distincts :

- Dans la balise <Createur>, si <TypeIdentifiant> est égal à "CodeMOIPG", alors <Identifiant> de la balise <Chargement> a pour valeur nnnIPG, où nnn est un numéro de département.
 - si n = 0 et mm différent de 2A et différent de 2B, alors mm doit être égal aux caractères en position 3 et 4 de la balise <Identifiant> de <Immatriculation> de <ExploitationDeChargement>, sinon erreur [J015](#).
 - si n = 0 et mm égal à 2A ou égal à 2B, alors les caractères en position 3 et 4 de la balise <Identifiant> de <Immatriculation> de <ExploitationDeChargement> doivent être égaux à "20", sinon erreur [J015](#).
 - si n différent de 0 et nnn différent de 974, alors nnn doit être égal aux caractères en position 3 à 5 de la balise <Identifiant> de <Immatriculation> de <ExploitationDeChargement>, sinon erreur [J015](#).
 - si n différent de 0 et nnn égale 974, alors les caractères en position 3 et 4 de la balise <Identifiant> de <Immatriculation> de <ExploitationDeChargement> doivent être égaux à "98", sinon erreur [J015](#).
- Dans la balise <Createur>, si <TypeIdentifiant> est différent de "CodeMOIPG", alors les valeurs de la balise <Identifiant> de la balise <Createur> et de la balise <Identifiant> de <Immatriculation> de <ExploitationDeChargement> sont égales, sinon erreur [J015](#).



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

Si <Typeldentifiant> = NumeroExploitation alors <Identifiant> = FR + 8chiffres, commençant par un numéro de département français (01 à 95, 97, 98) selon la définition du §6.2, sinon erreur [J023](#).

Si <Typeldentifiant> = NumeroSIREN alors <Identifiant> = 9 chiffres selon la définition du §6.2.3 et respectant l'algorithme de Luhn et ne doit pas prendre la valeur 000000000, sinon erreur [J030](#).

La balise <CategorieActeur> peut prendre comme valeur "10", "20", "31" ou "32", sinon erreur [J020](#).

Si <CategorieActeur> est égale à "10" ou "20", alors il faut obligatoirement :

- une balise <Vehicule>
 - et une balise <OrganisationTransport>
- sinon erreur [J044](#).

Au sein d'un <Chargement> deux balises <Immatriculation> ne peuvent pas porter le même <Typeldentifiant> dans les balises <Immatriculation>, sinon erreur [J143](#).

Pour un <AnimauxDerogataires> le nombre de balises <NumeroAnimal> au sein d'une <ListeOvins> ne peut pas être strictement supérieur à la valeur de la balise <NombreOvinsDerogataires>;
Le nombre de balises <NumeroAnimal> au sein d'une <ListeCaprins> ne peut pas être strictement supérieur à la valeur de la balise <NombreCaprinsDerogataires>,
Sinon erreur [J144](#)

Pour un <AnimauxNonDerogataires> le nombre de balises <NumeroAnimal> au sein d'une <ListeOvins> ne peut pas être strictement supérieur à la valeur de la balise <NombreOvinsNonDerogataires>;
Le nombre de balises <NumeroAnimal> au sein d'une <ListeCaprins> ne peut pas être strictement supérieur à la valeur de la balise <NombreCaprinsNonDerogataires>,
Sinon erreur [J146](#)

Au sein de <ListeOvins> aucun NumeroAnimal n'a de <CodeEspèce>=C, et au sein <ListeCaprins> aucun NumeroAnimal n'a de <CodeEspèce>=O, sinon erreur [J150](#)

Si la balise <CategorieActeur> de la balise <Chargement> est égale à "31", alors il faut obligatoirement :

- une balise <Immatriculation> avec une balise <Typeldentifiant> à "NumeroExploitation"
 - et
 - une balise <Immatriculation> avec une balise <Typeldentifiant> à "NumeroSIREN",
- sinon, erreur [J029](#).

Lors d'un chargement, les deux balises <NombreOvins> et <NombreCaprins> ne peuvent être simultanément nulles c'est à dire égale à 0, sinon erreur [J021](#).

Lors d'un chargement, les deux balises <NombreOvinsDerogataires>, <NombreOvinsNonDerogataires>, <NombreCaprinsDerogataires> et <NombreCaprinsNonDerogataires> ne peuvent être simultanément nulles c'est à dire égale à 0, sinon erreur [J157](#).

Lors d'un chargement, la somme des valeurs des deux balises <NombreOvinsDerogataires> et <NombreOvinsNonDerogataires> est strictement égale à la valeur de la balise <NombreOvins>, sinon erreur [J159](#)

Lors d'un chargement, la somme des valeurs des deux balises <NombreCaprinsDerogataires> et <NombreCaprinsNonDerogataires> est strictement égale à la valeur de la balise <NombreCaprins>, sinon erreur [J160](#).

Au sein d'un <NumeroAnimal>, si le <TypeldentifiantAnimal>=V alors <CodePays> prend une valeur alphanumérique de longueur 2, sinon erreur [J162](#).

Au sein d'un <NumeroAnimal>, si le <TypeldentifiantAnimal>=E alors <CodePays> prend une valeur numérique de longueur 3, sinon erreur [J163](#).



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

Au sein d'un <NumeroAnimal>, si le <TypIdentifiantAnimal>=V et le <CodePays>= FR alors l'<IdentifiantAnimal> prend obligatoirement une valeur numérique de longueur 11, sinon erreur [J164](#).

Au sein d'un <NumeroAnimal>, si le <TypIdentifiantAnimal>=E alors l'<IdentifiantAnimal> prend obligatoirement une valeur numérique de longueur 12, sinon erreur [J165](#).

Le témoin de délégation indique qu'il s'agit d'une notification. Dans le cas d'une circulation, il prend obligatoirement la valeur « False », sinon erreur [J040](#).

Les différentes dates déclarées au sein d'un enregistrement doivent logiquement toutes être au plus égales à la date de création du fichier XML (balise <Creation> de l'en-tête du fichier (cf. §7)), sinon erreur [J052](#).

9.2.3 Balise <Destination>

La balise <TypIdentifiant> de la balise <Immatriculation> ne peut contenir que les valeurs "NumeroExploitation", "NumeroAgrementSanitaire", "NumeroSIREN", "CertificatUE" ou "CertificatPaysTiers", sinon erreur [J039](#).

La balise <OrganisationDetailee> peut contenir au maximum 2 balises <Immatriculation> sinon erreur [J058](#).

Si la balise <OrganisationDetailee> contient 2 balises <Immatriculation>, une des deux balises <Immatriculation> est renseignée obligatoirement avec le <TypIdentifiant> égal à "NumeroSIREN", sinon erreur [J059](#).

Si <TypIdentifiant> = NumeroExploitation alors <Identifiant> = FR + 8 chiffres, commençant par un numéro de département français (01 à 95, 97, 98) selon la définition du §6.2, ou la mention "Numero Inexistant", sinon erreur [J032](#).

Si <TypIdentifiant> = NumeroExploitation et <Identifiant> est égal à la mention "Numero Inexistant", alors :

- il doit y avoir obligatoirement une balise <Adresse>, avec <CodePostal> et <Localite>
- et
- il doit y avoir obligatoirement une balise <Personne>, avec <NomDeFamille> et <Prenom>
- et

sinon erreur [J035](#).

La balise <Identifiant> de la balise <Immatriculation> de la balise <Provenance> peut prendre la valeur "Numero Inexistant" avec un <TypIdentifiant> égal à NumeroExploitation.

Si <TypIdentifiant> = NumeroSIREN alors <Identifiant> = 9 chiffres selon la définition du §6.2.3 et respectant l'algorithme de Luhn, et ne doit pas prendre la valeur 000000000 sinon erreur [J030](#).

Si <TypIdentifiant> = "NumeroAgrementSanitaire" alors <Identifiant> = FR + 7-8 caractères, commençant par un numéro de département français (01 à 95, 97, 2A, 2B) selon la définition du §6.2 et du §6.2.4, sinon erreur [J031](#).

Si <TypIdentifiant> de la balise <Immatriculation> est égal à "NumeroSIREN" et il n'existe pas de balise <Immatriculation> pour laquelle <TypIdentifiant> = "NumeroExploitation" ou "NumeroAgrementSanitaire", alors

- il doit y avoir une balise <Vehicule>
- il doit y avoir une balise <OrganisationTransport>

sinon erreur [J042](#).

Si <TypIdentifiant> de la balise <Immatriculation> est égal à "CertificatUE" ou "CertificatPaysTiers", alors :

- il doit y avoir une balise <Vehicule>
- il doit y avoir une balise <OrganisationTransport>

sinon erreur [J043](#).

Si <CategorieActeur> est égale à "10" ou "20", ou "31" ou "32", alors <TypIdentifiant> doit être égal à NumeroExploitation, sinon erreur [J050](#).



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

Si <CategorieActeur> est égale à "40", alors <TypIdentifiant> doit être égal à NumeroAgrementSanitaire, sinon erreur [J051](#).

Si <CategorieActeur> est égale à "34", alors <TypIdentifiant> doit être égal à NumeroSIREN, sinon erreur [J049](#).

Si <TypIdentifiant> = "CertificatUE" ou "CertificatPaysTiers" alors <Identifiant> = "ETRANGER", sinon erreur [J037](#).

Si <Identifiant> = "ETRANGER" alors <TypIdentifiant> = "CertificatUE" ou "CertificatPaysTiers", sinon erreur [J037](#).

Si <TypIdentifiant> = "CertificatUE" ou "CertificatPaysTiers" alors la balise <NumeroCertificat> est obligatoire et elle ne peut pas être vide et ne peut pas être renseignée qu'avec le chiffre 0, sinon erreur [J038](#).

Si au sein de la destination, dans la balise <Immatriculation> la sous-balise <Identifiant> a pour valeur "ETRANGER" ou "Numero Inexistant", alors la balise <CategorieActeur> de cette destination n'est pas renseignée, sinon erreur [J161](#).

Si <TypIdentifiant> est différent de "CertificatUE" et de "CertificatPaysTiers", et que <Identifiant> est différent de la mention "Numero Inexistant", alors <CategorieActeur> doit être renseignée, sinon erreur [J039](#).



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

10 Circulation Orientée Déchargement en mode CRE

10.1 Composition

Définition des attributs :

Élément	Attribut	Multiple	Format	Oblig.	Remarques
CirculationOrienteeDe chargement	Cf. §8.1				
Createur	Cf. §8.2				
Destinataire	Cf. §8.2				
OrganisationTransport	Cf. §8.3				
VehiculeUtilise	Cf. §8.5				
Dechargement	Cf. §8.7				
Provenance		Non		Oui	
	CategorieActeur	Non	AN2	Non	FarmCategory.XSD
	OrganisationDetailee	Non	Élément	Oui	

OrganisationDetailee	Immatriculation	Oui	Élément	Oui	
	NomOrganisation	Non	N..100	Non	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	NumeroCertificat	Non	AN..100	Non	
	Adresse	Non	Élément	Non	
	Personne	Non	Élément	Non	

Immatriculation	Identifiant	Non	AN..20	Oui	
	TypIdentifiant	Non	Liste	Oui	OCRegistrationIdentifiantType.XSD

Adresse	LieuDit	Non	AN..100	Non	
	CodePostal	Non	AN5	Oui	
	Localite	Non	AN..100	Oui	

Personne	NomDeFamille	Non	AN..100	Oui	
	Prenom	Non	AN..100	Oui	
	Immatriculation	Oui	Élément	Non	Cf ci-dessus
	Adresse	Non	Élément	Non	Cf ci-dessus



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

Exemple :

```

<CirculationOrienteeChargement>
  <Identifiant>String</Identifiant>
  <Commentaire>String</Commentaire>
  <Validation>
...
  </Validation>
  <CodeAction>String</CodeAction>
  <Createur>
...
  </Createur>
  <Destinataire>
...
  </Destinataire>
  <OrganisationTransport>
...
  </OrganisationTransport>
  <VehiculeUtilise>
...
  </VehiculeUtilise>
  <Dechargement>
...
  </Dechargement>
  <Provenance>
    <OrganisationDetailee>
      <Immatriculation>
        <Identifiant>FR01001001</Identifiant>
        <TypedIdentifiant>NumeroExploitation</TypedIdentifiant>
      </Immatriculation>
      <NomOrganisation>GAEC LaPierre</NomOrganisation>
      <Adresse>
        <LieuDit>Sevron</LieuDit>
        <CodePostal>01250</CodePostal>
        <Localite>CEYZERAT</Localite>
      </Adresse>
      <Personne>
        <Immatriculation>
          <Identifiant>0100100100</Identifiant>
          <TypedIdentifiant>NumeroDetenteur</TypedIdentifiant>
        </Immatriculation>
        <Adresse>
          <LieuDit>Maillat</LieuDit>
          <CodePostal>01250</CodePostal>
          <Localite>CEYZERAT</Localite>
        </Adresse>
        <NomDeFamille>La Vigne</NomDeFamille>
        <Prenom>Pierre</Prenom>
      </Personne>
    </OrganisationDetailee>
    <CategorieActeur>10</CategorieActeur>
  </Provenance>
</CirculationOrienteeChargement>

```



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

10.2 Contrôles appliqués par CONFOSIMOC

Contenu du fichier selon l'acteur notifiant :

- Si <IdentifiantType> de la balise <Issuer> = "BDELG" alors le fichier ne peut contenir que des balises <Collecte>, et ne peut pas contenir de balise <CirculationOrienteeChargement> et <CirculationOrienteeDechargement>, sinon erreur [J060](#).
- Si <IdentifiantType> de la balise <Issuer> différent de "BDELG" et "BNOVINFOS" alors le fichier ne peut contenir que des balises <CirculationOrienteeChargement> et <CirculationOrienteeDechargement>, et ne peut pas contenir de balise <Collecte>, sinon erreur [J061](#).

Contrôles liés à la balise <Createur> en tant que telle : cf. §8.2.

Contrôles liés à la balise <Destinataire> en tant que telle : cf. §8.2.

Contrôles liés à la balise <OrganisationTransport> en tant que telle : cf. §8.3.

Contrôles liés à la balise <VehiculeUtilise> en tant que telle : cf. §8.5.

Contrôles liés à la balise <Dechargement> en tant que telle : cf. §8.7.

Lorsqu'une balise est activée, elle ne doit pas être remplie uniquement avec des caractères de type « espace » (code ASCII 32), sinon erreur [J141](#).

10.2.1 Balise <Createur>

<Typeldentifiant> ne doit pas être égal à NumeroStructureDelegataire pour une circulation orientée déchargement, sinon erreur [J064](#).

10.2.2 Balise <Dechargement>

Si <Typeldentifiant> = NumeroExploitation alors <Identifiant> = FR + 8chiffres, commençant par un numéro de département français (01 à 95, 97, 98) selon la définition du §6.2, sinon erreur [J026](#).

Si <Typeldentifiant> = NumeroExploitation alors <Identifiant> de la balise <Dechargement> doit être cohérent avec la valeur contenue dans la balise <Createur> : pour cela, on s'intéresse à deux cas distincts :

- Dans la balise <Createur>, si <Typeldentifiant> est égal à "CodeMOIPG", alors <Identifiant> de la balise <Dechargement> a pour valeur nmmIPG, où nmm est un numéro de département.
 - si n = 0 et mm différent de 2A et différent de 2B, alors mm doit être égal aux caractères en position 3 et 4 de la balise <Identifiant> de <Immatriculation> de <ExploitationDeDechargement>, sinon erreur [J016](#).
 - si n = 0 et mm égal à 2A ou égal à 2B, alors les caractères en position 3 et 4 de la balise <Identifiant> de <Immatriculation> de <ExploitationDeDechargement> doivent être égaux à "20", sinon erreur [J016](#).
 - si n différent de 0 et nnn différent de 974, alors nmm doit être égal aux caractères en position 3 à 5 de la balise <Identifiant> de <Immatriculation> de <ExploitationDeDechargement>, sinon erreur [J016](#).
 - si n différent de 0 et nmm égale à 974, alors les caractères en position 3 et 4 de la balise <Identifiant> de <Immatriculation> de <ExploitationDeDechargement> doivent être égaux à "98", sinon erreur [J016](#).
- Dans la balise <Createur>, si <Typeldentifiant> est différent de "CodeMOIPG", alors les valeurs de la balise <Identifiant> de la balise <Createur> et de la balise <Identifiant> de <Immatriculation> de <ExploitationDeDechargement> sont égales, sinon erreur [J016](#).

Si <Typeldentifiant> = NumeroAgrémentSanitaire alors <Identifiant> de la balise <Dechargement> doit être cohérent avec la valeur contenue dans la balise <Createur> : pour cela, on s'intéresse à deux cas distincts :

- Dans la balise <Createur>, si <Typeldentifiant> est égal à "CodeMOIPG", alors <Identifiant> de la balise <Dechargement> a pour valeur nmmIPG, où nmm est un numéro de département.



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

- si n = 0, alors mm doit être égal aux caractères en position 3 et 4 de la balise <Identifiant> de <Immatriculation> de <ExploitationDeDechargement>, sinon erreur [J016](#).
 - si n différent de 0 et nnn différent de 974, alors nmm doit être égal aux caractères en position 3 à 5 de la balise <Identifiant> de <Immatriculation> de <ExploitationDeDechargement>, sinon erreur [J016](#).
 - si n différent de 0 et nmm égale à 974, alors les caractères en position 3 et 4 de la balise <Identifiant> de <Immatriculation> de <ExploitationDeDechargement> doivent être égaux à "98", sinon erreur [J016](#).
- Dans la balise <Createur>, si <TypIdentifiant> est différent de "CodeMOIPG", alors les valeurs de la balise <Identifiant> de la balise <Createur> et de la balise <Identifiant> de <Immatriculation> de <ExploitationDeDechargement> sont égales, sinon erreur [J016](#).

Si <TypIdentifiant> = NumeroSIREN alors <Identifiant> = 9 chiffres et respectant l'algorithme de Luhn et ne doit pas prendre la valeur 000000000, sinon erreur [J030](#).

Si <TypIdentifiant> = NumeroAgrementSanitaire alors <Identifiant> = FR + 7 ou 8 caractères, commençant par un numéro de département français (01 à 95, 97, 2A, 2B) selon la définition du §6.2 et du §6.2.4, sinon erreur [J031](#).

La balise <CategorieActeur> ne peut prendre comme valeur que "10", "20", "31", "32" ou "40", sinon erreur

[J024](#). Si <CategorieActeur> est égale à "10" ou "20", alors il faut obligatoirement :

- une balise <Vehicule>
 - et
 - une balise <OrganisationTransport>
- sinon erreur [J046](#).

Rappel :
- Couleur de texte standard (noir) : contrôle générique en V111 et en V2
- Couleur de texte bleu : contrôle spécifiquement appliqué en version V2
- Couleur de texte vert : contrôle spécifiquement appliqué en version V111

Si la balise <CategorieActeur> de la balise <Dechargement> est égale à "10" ou "20" ou "32", alors il faut obligatoirement :

- une balise <Immatriculation> avec une balise <TypIdentifiant> à "NumeroExploitation",
 - et
 - aucune balise <Immatriculation> avec une balise <TypIdentifiant> à "NumeroAgrementSanitaire",
- sinon erreur [J036](#).

Si la balise <CategorieActeur> de la balise <Dechargement> est égale à "10" ou "32", alors il faut obligatoirement :

- une balise <Immatriculation> avec une balise <TypIdentifiant> à "NumeroExploitation", sinon erreur [J036](#).

Si la balise <CategorieActeur> de la balise <Dechargement> est égale à "31", alors il faut obligatoirement et uniquement :

- une balise <Immatriculation> avec une balise <TypIdentifiant> à "NumeroExploitation"
 - et
 - une balise <Immatriculation> avec une balise <TypIdentifiant> à "NumeroSIREN",
- sinon, erreur [J027](#).

Si la balise <CategorieActeur> de la balise <Dechargement> est égale à "31", alors il faut obligatoirement:

- une balise <Immatriculation> avec une balise <TypIdentifiant> à "NumeroExploitation"
 - et
 - une balise <Immatriculation> avec une balise <TypIdentifiant> à "NumeroSIREN",
- sinon, erreur [J027](#).

Si la balise <CategorieActeur> de la balise <Dechargement> est égale à "40", il ne peut pas y avoir plus de deux balises <Immatriculation>, et :

Module CONFOSIMOC Cahier des charges	Version 21.0 du 15/05/2018 Page 47 sur 63	
---	--	--



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

- il faut obligatoirement une balise <Immatriculation> avec une balise <TypIdentifiant> à "NumeroAgrementSanitaire",
- et s'il y a une seconde balise <Immatriculation>, celle-ci ne peut comporter qu'un <TypIdentifiant> égale à "NumeroSIREN" sinon erreur [J028](#).

Si la balise <CategorieActeur> de la balise <Dechargement> est égale à "40", alors il faut obligatoirement :

- une balise <Immatriculation> avec une balise <TypIdentifiant> à "NumeroAgrementSanitaire", sinon erreur [J028](#).

Au sein d'un <Dechargement> deux balises <Immatriculation> ne peuvent pas porter le même <TypIdentifiant> dans les balises <Immatriculation>, sinon erreur [J143](#).

Pour un <AnimauxDerogataires> le nombre de balises <NumeroAnimal> au sein d'une <ListeOvins> ne peut pas être strictement supérieur à la valeur de la balise <NombreOvinsDerogataires>;
le nombre de balises <NumeroAnimal> au sein d'une <ListeCaprins> ne peut pas être strictement supérieur à la valeur de la balise <NombreCaprinsDerogataires>, le nombre de balises <NumeroAnimalRFID> et <NumeroAnimalVisuel> au sein d'une <ListeMorts> ne peut pas être strictement supérieur à la valeur de la balise <NombreMorts>,
Sinon erreur [J147](#)

Pour un <AnimauxNonDerogataires> le nombre de balises <NumeroAnimal> au sein d'une <ListeOvins> ne peut pas être strictement supérieur à la valeur de la balise <NombreOvinsNonDerogataires>;
Le nombre de balises <NumeroAnimal> au sein d'une <ListeCaprins> ne peut pas être strictement supérieur à la valeur de la balise <NombreCaprinsNonDerogataires>,
Sinon erreur [J148](#)

Au sein de <ListeOvins> aucun <NumeroAnimal> n'a de <CodeEspèce>=C, et au sein <ListeCaprins> aucun <NumeroAnimal> n'a de <CodeEspèce>=O, sinon erreur [J150](#).

Au sein de <ListeMorts> tout <NumeroAnimal> doit avoir un <CodeEspèce> renseigné, sinon erreur [J167](#)

Lors d'un déchargement, les trois balises <NombreOvins>, <NombreCaprins> et <NombreMorts> ne peuvent être simultanément nulles, sinon erreur [J025](#).

Lors d'un déchargement, les deux balises <NombreOvinsDerogataires>, <NombreOvinsNonDerogataires>, <NombreCaprinsDerogataires>, <NombreCaprinsNonDerogataires> et <NombreMorts> ne peuvent être simultanément nulles c'est à dire égale à 0, sinon erreur [J158](#).

Lors d'un déchargement, la somme des valeurs des deux balises <NombreOvinsDerogataires> et <NombreOvinsNonDerogataires> est strictement égale à la valeur de la balise <NombreOvins>, sinon erreur [J159](#)

Lors d'un déchargement, la somme des valeurs des deux balises <NombreCaprinsDerogataires> et <NombreCaprinsNonDerogataires> est strictement égale à la valeur de la balise <NombreCaprins>, sinon erreur [160](#)

Au sein d'un <NumeroAnimal>, si le <TypIdentifiantAnimal>=V alors <CodePays> prend une valeur alphanumérique de longueur 2, sinon erreur [J162](#).

Au sein d'un <NumeroAnimal>, si le <TypIdentifiantAnimal>=E alors <CodePays> prend une valeur numérique de longueur 3, sinon erreur [J163](#).

Au sein d'un <NumeroAnimal>, si le <TypIdentifiantAnimal>=V et le <CodePays>=FR alors l'<IdentifiantAnimal> prend obligatoirement une valeur numérique de longueur 11, sinon erreur [J164](#).

Au sein d'un <NumeroAnimal>, si le <TypIdentifiantAnimal>=E alors l'<IdentifiantAnimal> prend obligatoirement une valeur numérique de longueur 12, sinon erreur [J165](#).



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

Le témoin de délégation indique qu'il s'agit d'une notification. Dans le cas d'une circulation, il prend obligatoirement la valeur « False », sinon erreur [J041](#).

Les différentes dates déclarées au sein d'un enregistrement doivent logiquement toutes être au plus égales à la date de création du fichier XML (balise <Creation> de l'en-tête du fichier (cf. §7)), sinon erreur [J052](#).

10.2.3 Balise <Provenance>

La balise <TypIdentifiant> de la balise <Immatriculation> ne peut contenir que les valeurs "NumeroExploitation", "NumeroSIREN", "CertificatUE" ou "CertificatPaysTiers", sinon erreur [J048](#)

La balise <OrganisationDetailee> peut contenir au maximum 2 balises <Immatriculation> sinon erreur [J058](#).

Si la balise <OrganisationDetailee> contient 2 balises <Immatriculation>, une des deux balises <Immatriculation> est renseignée obligatoirement avec le <TypIdentifiant> égal à "NumeroSIREN", sinon erreur [J059](#).

Si <TypIdentifiant> = NumeroExploitation alors <Identifiant> = FR + 8 chiffres, commençant par un numéro de département français (01 à 95, 97, 98) selon la définition du §6.2, ou la mention "Numero Inexistant", sinon erreur [J033](#).

Si <TypIdentifiant> = NumeroSIREN alors <Identifiant> = 9 chiffres selon la définition du §6.2.3 et respectant l'algorithme de Luhn et ne doit pas prendre la valeur 000000000, sinon erreur [J030](#).

La balise <CategorieActeur> peut prendre comme valeur "10", "20", "31", "32" ou "34", sinon erreur [J034](#).

Si <TypIdentifiant> de la balise <Immatriculation> est égal à "NumeroSIREN" et il n'existe pas de balise <Immatriculation> pour laquelle <TypIdentifiant> = "NumeroExploitation", alors :

- il doit y avoir une balise <Vehicule>
 - et
 - il doit y avoir une balise <OrganisationTransport>
- sinon erreur [J053](#).

Si <TypIdentifiant> de la balise <Immatriculation> est égal à "CertificatUE" ou "CertificatPaysTiers", alors :

- il doit y avoir une balise <Vehicule>
 - et
 - il doit y avoir une balise <OrganisationTransport>
- sinon erreur [J054](#).

Si <CategorieActeur> est égale à "10" ou "20" ou "31" ou "32", alors <TypIdentifiant> doit être égal à NumeroExploitation, sinon erreur [J055](#).

Si <CategorieActeur> est égale à "34", alors <TypIdentifiant> doit être égal à NumeroSIREN, sinon erreur [J056](#).

Si <TypIdentifiant> = "CertificatUE" ou "CertificatPaysTiers" alors <Identifiant> = "ETRANGER", sinon erreur [J037](#).

Si <Identifiant> = "ETRANGER" alors <TypIdentifiant> = "CertificatUE" ou "CertificatPaysTiers", sinon erreur [J037](#).

Si <TypIdentifiant> = "CertificatUE" ou "CertificatPaysTiers" alors la balise <NumeroCertificat> est obligatoire et elle ne peut pas être vide et ne peut pas être renseignée qu'avec le chiffre 0, sinon erreur [J038](#).

Si au sein de la provenance, dans la balise <Immatriculation> la sous-balise <Identifiant> a pour valeur "ETRANGER" ou "Numero Inexistant", alors la balise <CategorieActeur> de cette provenance n'est pas renseignée, sinon erreur [J161](#)



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

Si <CategorieActeur> de la balise <Dechargement> est égale à "40", alors la balise <Identifiant> de la balise <Immatriculation> de la balise <Provenance> peut prendre la valeur "Numero Inexistant" avec un <TypIdentifiant> égal à NumeroExploitation, dans les autres cas de <CategorieActeur> erreur [J057](#).

Si <TypIdentifiant> = NumeroExploitation et <Identifiant> est égal à la mention "Numero Inexistant", alors :

- il doit y avoir obligatoirement une balise <Adresse>, avec <CodePostal> et <Localite>

et

- il doit y avoir obligatoirement une balise <Personne>, avec <NomDeFamille> et <Prenom>

et
sinon erreur [J142](#).

Si <TypIdentifiant> est différent de "CertificatUE" et de « CertificatPaysTiers », et que <Identifiant> est différent de la mention "Numero Inexistant", alors <CategorieActeur> doit être renseignée, sinon erreur [J048](#).



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

11 Collecte en mode CRE

11.1 Composition

Définition des attributs :

Élément	Attribut	Multiple	Format	Oblig.	Remarques
Collecte	Cf. §8.1				
Createur	Cf. §8.2				
Destinataire	Cf. §8.2				
Organisation Transport	Cf. §8.3				
VehiculeUtilise	Cf. §8.5				
Chargement	Cf. §8.6				
Dechargement	Cf. §8.7				

Exemple :

```

<Collecte>
  <Identifiant>DFR075OPC9990000120</Identifiant>
  <DateDebut>2008-08-13</DateDebut>
  <HeureDebut>14:20:00.0Z</HeureDebut>
  <DateFin>2008-08-13</DateFin>
  <HeureFin>20:20:00.0Z</HeureFin>
  <Commentaire>Collecte numéro 00000120 du délégataire FR075OPC999</Commentaire>
  <CodeAction>CRE</CodeAction>
  <Validation>
    ...
  </Validation>
  <Createur>
    ...
  </Createur>
  <Destinataire>
    ...
  </Destinataire>
  <OrganisationTransport>
    ...
  </OrganisationTransport>
  <Vehicule>
    ...
  </Vehicule>
  <Chargement>
    ...
  </Chargement>
  <Dechargement>
    ...
  </Dechargement>
</Collecte>

```



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

11.2 Contrôles appliqués par CONFOSIMOC

Les différentes dates déclarées au sein d'un enregistrement doivent logiquement toutes être au plus égales à la date de création du fichier XML (balise <Creation> de l'en-tête du fichier (cf. §7)), sinon erreur [J052](#).

Contenu du fichier selon l'acteur notifiant :

- Si <IdentifiantType> de la balise <Issuer> = "BDELG" alors le fichier ne peut contenir que des balises <Collecte>, et ne peut pas contenir de balise <CirculationOrienteeChargement> et <CirculationOrienteeDechargement>, sinon erreur [J060](#).
- Si <IdentifiantType> de la balise <Issuer> différent de "BDELG" et "BNOVINFOS" alors le fichier ne peut contenir que des balises <CirculationOrienteeChargement> et <CirculationOrienteeDechargement>, et ne peut pas contenir de balise <Collecte>, sinon erreur [J061](#).

Contrôles liés à la balise <Createur> en tant que telle : cf. §8.2.

Contrôles liés à la balise <Destinataire> en tant que telle : cf. §8.2.

Contrôles liés à la balise <OrganisationTransport> en tant que telle : cf. §8.3.

Contrôles liés à la balise <VehiculeUtilise> en tant que telle : cf. §8.5.

Lorsqu'une balise est activée, elle ne doit pas être remplie uniquement avec des caractères de type « espace » (code ASCII 32), sinon erreur [J141](#).

Au sein d'une collecte il existe au minimum un <Chargement> ou un <Déchargement> pour lequel la balise <CategorieActeur> a pour valeur "10" ou "20", et la balise <TemoinDelegation> a pour valeur "true", sinon erreur [J166](#).

11.2.1 Balise <Createur>

<Typeldentifiant> doit être égal à NumeroStructureDelegataire ou BNOVINFOS pour une collecte, sinon erreur [J062](#).

11.2.2 Balise <Chargement>

Rappel :
- Couleur de texte standard (noir) : contrôle générique en V111 et en V2
- Couleur de texte bleu : contrôle spécifiquement appliqué en version V2
- Couleur de texte vert : contrôle spécifiquement appliqué en version V111

La balise <CategorieActeur> peut prendre comme valeur "10", "20", "31" ou "32", sinon erreur [J020](#).

Dans la balise <Chargement> au moins un <Typeldentifiant> doit être égal à "NumeroExploitation", sinon erreur [J022](#).

Dans la balise <Chargement>, il ne peut pas y avoir plus de deux balises <Immatriculation>. Il faut obligatoirement une balise <Immatriculation> un <Typeldentifiant> égale à "NumeroExploitation", et s'il y a une seconde balise <Immatriculation>, celle-ci ne peut comporter qu'un <Typeldentifiant> égale à "NumeroSIREN", sinon erreur [J022](#).

Au sein d'un <Chargement> deux balises <Immatriculation> ne peuvent pas porter le même <Typeldentifiant> dans les balises <Immatriculation>, sinon erreur [J143](#).

Pour un <AnimauxDerogataires> le nombre de balises <NumeroAnimal> au sein d'une <ListeOvins> ne peut pas être strictement supérieur à la valeur de la balise <NombreOvinsDerogataires>;
Le nombre de balises <NumeroAnimal> au sein d'une <ListeCaprins> ne peut pas être strictement supérieur à la valeur de la balise <NombreCaprinsDerogataires>,
Sinon erreur [J144](#)

Pour un <AnimauxNonDerogataires> le nombre de balises <NumeroAnimal> au sein d'une <ListeOvins> ne peut pas être strictement supérieur à la valeur de la balise <NombreOvinsNonDerogataires>;

Module CONFOSIMOC Cahier des charges	Version 21.0 du 15/05/2018 Page 52 sur 63	
---	--	--



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

Le nombre de balises <NumeroAnimal> au sein d'une <ListeCaprins> ne peut pas être strictement supérieur à la valeur de la balise <NombreCaprinsNonDerogataires>,
Sinon erreur [J146](#)

Au sein de <ListeOvins> aucun NumeroAnimal ou NumeroAnimal n'a de <CodeEspèce>=C, et au sein <ListeCaprins> aucun NumeroAnimal ou NumeroAnimal n'a de <CodeEspèce>=O, sinon erreur [J150](#)

Si <TypIdentifiant> = NumeroExploitation alors <Identifiant> = FR + 8chiffres, commençant par un numéro de département français (01 à 95, 97, 98) selon la définition du §6.2, sinon erreur [J023](#).

Lors d'un chargement, les deux balises <NombreOvins> et <NombreCaprins> ne peuvent être simultanément nulles c'est à dire égale à 0, sinon erreur [J021](#).

Si <TypIdentifiant> = NumeroSIREN alors <Identifiant> = 9 chiffres et respectant l'algorithme de Luhn et ne doit pas prendre la valeur 000000000, sinon erreur [J030](#).

Lors d'un chargement, les deux balises <NombreOvinsDerogataires>, <NombreOvinsNonDerogataires>, <NombreCaprinsDerogataires> et <NombreCaprinsNonDerogataires> ne peuvent être simultanément nulles c'est à dire égale à 0, sinon erreur [J157](#).

Lors d'un chargement, la somme des valeurs des deux balises <NombreOvinsDerogataires> et <NombreOvinsNonDerogataires> est strictement égale à la valeur de la balise <NombreOvins>, sinon erreur [J159](#)

Lors d'un chargement, la somme des valeurs des deux balises <NombreCaprinsDerogataires> et <NombreCaprinsNonDerogataires> est strictement égale à la valeur de la balise <NombreCaprins>, sinon erreur [J160](#)

Au sein d'un <NumeroAnimal>, si le <TypIdentifiantAnimal>=V alors <CodePays> prend une valeur alphanumérique de longueur 2, sinon erreur [J162](#).

Au sein d'un <NumeroAnimal>, si le <TypIdentifiantAnimal>=E alors <CodePays> prend une valeur numérique de longueur 3, sinon erreur [J163](#).

Au sein d'un <NumeroAnimal>, si le <TypIdentifiantAnimal>=V et le <CodePays>= FR alors l'<IdentifiantAnimal> prend obligatoirement une valeur numérique de longueur 11, sinon erreur [J164](#).

Au sein d'un <NumeroAnimal>, si le <TypIdentifiantAnimal>=E alors l'<IdentifiantAnimal> prend obligatoirement une valeur numérique de longueur 12, sinon erreur [J165](#).

Les différentes dates déclarées au sein d'un enregistrement doivent logiquement toutes être au plus égales à la date de création du fichier XML (balise <Creation> de l'en-tête du fichier (cf. §7)), sinon erreur [J052](#).

11.2.3 Balise <Dechargement>

La balise <CategorieActeur> peut prendre comme valeur "10", "20", "31", "32" ou "40", sinon erreur [J024](#).

Au sein d'un <Dechargement> deux balises <Immatriculation> ne peuvent pas porter le même

<TypIdentifiant> dans les balises <Immatriculation>, sinon erreur [J143](#).

Pour un <AnimauxDerogataires> le nombre de balises <NumeroAnimal> au sein d'une <ListeOvins> ne peut pas être strictement supérieur à la valeur de la balise <NombreOvinsDerogataires>;
le nombre de balises <NumeroAnimal> au sein d'une <ListeCaprins> ne peut pas être strictement supérieur à la valeur de la balise <NombreCaprinsDerogataires>;
le nombre de balises <NumeroAnimal> au sein d'une <ListeMorts> ne peut pas être strictement supérieur à la valeur de la balise <NombreMorts>,
Sinon erreur [J147](#)

Pour un <AnimauxNonDerogataires> le nombre de balises <NumeroAnimal> au sein d'une <ListeOvins> ne peut pas être strictement supérieur à la valeur de la balise <NombreOvinsNonDerogataires>;



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

Le nombre de balises <NumeroAnimal> au sein d'une <ListeCaprins> ne peut pas être strictement supérieur à la valeur de la balise <NombreCaprinsNonDerogataires>, sinon erreur [J148](#)

Au sein de <ListeOvins> aucun NumeroAnima ou NumeroAnimal n'a de <CodeEspèce>=C, et au sein <ListeCaprins> aucun NumeroAnimal ou NumeroAnimal n'a de <CodeEspèce>=O, sinon erreur [J150](#).

Au sein de <ListeMorts> tout <NumeroAnimal> doit avoir un <CodeEspèce> renseigné, sinon erreur [J167](#)

Dans la balise <Dechargement>, au moins une balise <Typeldentifiant> doit être égale à "NumeroExploitation" ou « NumeroAgrementSanitaire », sinon erreur [J138](#).

Si la balise <CategorieActeur> de la balise <Dechargement> est égale à "10", "20", "31", ou "32", il ne peut pas y avoir plus de deux balises <Immatriculation>. Il faut obligatoirement une balise <Immatriculation> un <Typeldentifiant> égale à " NumeroExploitation " et s'il y a une seconde balise <Immatriculation>, celle-ci ne peut comporter qu'un <Typeldentifiant> égal à "NumeroSIREN", sinon erreur [J139](#).

Si la balise <CategorieActeur> de la balise <Dechargement> est égale à "40", il ne peut pas y avoir plus de deux balises <Immatriculation>, et :

- il faut obligatoirement une balise <Immatriculation> avec une balise <Typeldentifiant> à "NumeroAgrementSanitaire",
- et s'il y a une seconde balise <Immatriculation>, celle-ci ne peut comporter qu'un <Typeldentifiant> égale à "NumeroSIREN" sinon erreur [J028](#).

Si la balise <CategorieActeur> de la balise <Dechargement> est égale à "40", alors il faut obligatoirement :

- une balise <Immatriculation> avec une balise <Typeldentifiant> à "NumeroAgrementSanitaire", sinon erreur [J028](#).

Si <Typeldentifiant> = NumeroExploitation alors <Identifiant> = FR + 8 chiffres, commençant par un numéro de département français (01 à 95, 97, 98) selon la définition du §6.2, sinon erreur [J026](#).

Si <Typeldentifiant> = NumeroAgrementSanitaire alors <Identifiant> = FR + 7 ou 8 caractères, commençant par un numéro de département français (01 à 95, 97, 2A, 2B) selon la définition du §6.2 et du §6.2.4, sinon erreur [J031](#).

Si <Typeldentifiant> = NumeroSIREN alors <Identifiant> = 9 chiffres et respectant l'algorithme de Luhn et ne doit pas prendre la valeur 000000000, sinon erreur [J030](#).

Lors d'un déchargement, les trois balises <NombreOvins>, <NombreCaprins> et <NombreMorts> ne peuvent être simultanément nulles, sinon erreur [J025](#).

Lors d'un déchargement, les deux balises <NombreOvinsDerogataires>, <NombreOvinsNonDerogataires>, <NombreCaprinsDerogataires>, <NombreCaprinsNonDerogataires> et <NombreMorts> ne peuvent être simultanément nulles c'est à dire égale à 0, sinon erreur [J158](#).

Lors d'un déchargement, la somme des valeurs des deux balises <NombreOvinsDerogataires> et <NombreOvinsNonDerogataires> est strictement égale à la valeur de la balise <NombreOvins>, sinon erreur [J159](#)

Lors d'un déchargement, la somme des valeurs des deux balises <NombreCaprinsDerogataires> et <NombreCaprinsNonDerogataires> est strictement égale à la valeur de la balise <NombreCaprins>, sinon erreur [J160](#)

Au sein d'un <NumeroAnimal>, si le <TypeldentifiantAnimal>=V alors <CodePays> prend une valeur alphanumérique de longueur 2, sinon erreur [J162](#).

Au sein d'un <NumeroAnimal>, si le <TypeldentifiantAnimal>=E alors <CodePays> prend une valeur numérique de longueur 3, sinon erreur [J163](#).

Au sein d'un <NumeroAnimal>, si le <TypeldentifiantAnimal>=V et le <CodePays>= FR alors l'<IdentifiantAnimal> prend obligatoirement une valeur numérique de longueur 11, sinon erreur [J164](#).



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

Au sein d'un <NumeroAnimal>, si le <TypeIdentifiantAnimal>=E alors l'<IdentifiantAnimal> prend obligatoirement une valeur numérique de longueur 12, sinon erreur [J165](#).

Les différentes dates déclarées au sein d'un enregistrement doivent logiquement toutes être au plus égales à la date de création du fichier XML (balise <Creation> de l'en-tête du fichier (cf. §7)), sinon erreur [J052](#).



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

12 Éléments de contrôles sur les messages en mode INV

12.1 Enchaînement des évènements en code action INV et CRE

L'utilisation du code actions INV n'est autorisée pour les logiciels détenteurs que dans le cadre d'une procédure de correction. Cette procédure impose que les événements INV et CRE s'enchaînent de manière séquentielle dans le même fichier de notification.

- Si dans la balise <Issuer> la sous-balise <IdentifiantType> = BELVR ou BOPAV, alors un évènement <CirculationOrienteeChargement> avec un <CodeAction> =INV doit obligatoirement être suivi d'un évènement <CirculationOrienteeChargement> avec un <CodeAction> =CRE et l'<Identifiant> des deux circulations doit être strictement identique, sinon erreur [J154](#).
- Si dans la balise <Issuer> la sous-balise <IdentifiantType> = BELVR ou BOPAV, alors un évènement <CirculationOrienteeDechargement> avec un <CodeAction> =INV doit obligatoirement être suivi d'un évènement <CirculationOrienteeDechargement> avec un <CodeAction> =CRE et l'<Identifiant> des deux circulations doit être strictement identique, sinon erreur [J155](#).
- Si dans la balise <Issuer> la sous-balise <IdentifiantType> = BDELG, alors un évènement <Collecte> avec un <CodeAction> =INV doit obligatoirement être suivi d'un évènement <Collecte> avec un <CodeAction> =CRE et l'<Identifiant> des deux collectes doit être strictement identique, sinon erreur [J156](#).

12.2 Balises <Issuer> et <Owner>

12.2.1 Règles de codification

Dans la balise <Registration> :

- Si <IdentifiantType> = BELVR alors <Identifiant> = FR + 8 chiffres, commençant par un numéro de département français (01 à 95, 97, 98) selon la définition du §6.2, sinon erreur [JG995](#).
- Si <IdentifiantType> = BOPAV alors <Identifiant> = FR + 7 ou 8 caractères, commençant par un numéro de département français (01 à 95, 97, 98, 2A, 2B) selon la définition du §6.2 et du §6.2.4, sinon erreur [JG994](#).
- Si <IdentifiantType> = BLIPG alors <Identifiant> = xxxARS ou xxxIPG, appartenant à la table de référence des codes émetteur/récepteur (voir §2.2), sinon erreur [JG996](#).
- Si <IdentifiantType> = BDELG alors <Identifiant> = FR + 9 caractères, sinon erreur [JG997](#).
- Si <IdentifiantType> = BNSIMOC alors <Identifiant> = 031BDN, sinon erreur [JG998](#).
- Si <IdentifiantType> = BNOVINFOS alors <Identifiant> =OVINFOS, sinon erreur [JG999](#).

Les autres valeurs de <IdentifiantType> sont interdites, avec erreur [JG993](#).

12.2.1.1 Les cohérences entre <Issuer> et <Owner>

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BELVR, alors <IdentifiantType> de <Owner> doit être égal à BLIPG, sinon erreur [JG910](#).

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BOPAV, alors <IdentifiantType> de <Owner> doit être égal à BLIPG ou BNOVINFOS, sinon erreur [JG911](#).

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BDELG, alors <IdentifiantType> de <Owner> doit être égal à BNOVINFOS, sinon erreur [JG912](#).

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BLIPG, alors <IdentifiantType> de <Owner> doit être égal à BNOVINFOS, sinon erreur [JG913](#).

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BNOVINFOS et <IdentifiantType> de <Owner> doit être égal à BNSIMOC, ou à BNOVINFOS sinon erreur [JG914](#).



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

12.2.1.2 Les cohérences entre <Issuer> et enregistrement

Contenu du fichier selon l'acteur notifiant :

Si <IdentifieurType> de la balise <Issuer> = "BDELG" alors le fichier ne peut contenir que des balises <collecte>, et ne peut pas contenir de balise <CirculationOrienteeChargement> et <CirculationOrienteeDechargement>, sinon erreur J060.

Si <IdentifieurType> de la balise <Issuer> différent de "BDELG" et "BNOVINFOS" alors le fichier ne peut contenir que des balises <CirculationOrienteeChargement> et <CirculationOrienteeDechargement>, et ne peut pas contenir de balise <Collecte>, sinon erreur J061.

12.3 Les autres balises de l'en-tête

La valeur contenue dans la balise <Identification> doit être égale au nom du fichier, sinon erreur JG929.

Rappel de la règle de nommage des fichiers :

SIMOC_type de notificateur_code base émettrice_date_numéro d'ordre.xml

Le type de notificateur peut être :

- EDE : envoi par une base locale,
- EXPL : envoi par un éleveur, un opérateur de l'aval centre de rassemblement non délégué ou marché non délégué,
- ABAT : envoi par un abattoir non délégué
- DELEG : envoi par un délégué.
- OVINFOS: envoi par ovinfos

Le code de la base émettrice est de la forme :

- OVINFOS pour la base nationale professionnelle Ovinfos
- nnnIPG ou nnnARS pour les bases locales EdE "EDE",
- FRnnnnnnnn pour un notificateur individuel "EXPL" (éleveur, centre de rassemblement, marché)
- FRmmmmmm ou FRmmmmmmmm pour un notificateur individuel "ABAT" (abattoir)
- FRjjjjjjjj pour un notificateur délégué "DELEG".

La date est fournie au format aaaammjj.

Le numéro d'ordre est fourni au format nnn.

Exemples :

Base locale IPG ARSOE de Soual : nom SIMOC_EDE_081ARS_20081106_001.xml

Marché FR12345678 : nom SIMOC_EXPL_FR12345678_20081104_002.xml

Abattoir FR5421306 : nom SIMOC_ABAT_FR5421306_20081105_102.xml

Délégué FR075OPC999 : nom SIMOC_DELEG_FR075OPC999_20081112_008.xml

Base Professionnelle OVINFOS: nom SIMOC_OVINFOS_OVINFOS_20110618_001.xml

OVINFOS en tant que délégué des expl. saisonnières : SIMOC_DELEG_OVINFOS_20110618_001.xml

La valeur contenue dans la balise <LineCount> doit correspondre au nombre d'enregistrements (cf. définition §5.2) contenus dans le fichier, sinon erreur JG900.

12.4 Les erreurs générées sur l'en-tête

Les erreurs se produisant sur les données de l'en-tête du fichier ne peuvent être attribuées à un enregistrement en particulier, et donc ne peuvent permettre d'activer le bloc <Validation> d'un enregistrement particulier.



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

De ce fait, il est retenu que l'ensemble des erreurs détectées sur les données de l'en-tête, erreurs portant un code du type JGxxx, dont la liste est fournie au §14.1, sont retranscrites dans un fichier de type log (extension .txt), donnant le code de l'erreur, et son libellé.

Règle de nommage des fichiers contenant une erreur sur l'en-tête :

SIMOC_type de notificateur_code base émettrice_date_numéro d'ordre_ERR.txt

12.5 Les parties communes des enregistrements

12.5.1 Balises générales

12.5.1.1 Composition_

Définition des attributs :

Élément	Attribut	Multiple	Format	Oblig.	Remarques
Circulation ou collecte	Identifiant	Non	AN..20	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	Commentaire			Non	
	CodeAction	Non	CRE ou MOD ou INV	Oui	Énumération gérée dans XSD

Exemple :

```
<Identifiant>EFR1234567800001001</Identifiant>
<Commentaire>Notification numéro 000001001 du notificateur FR 12345678</Commentaire>
<CodeAction>CRE</CodeAction>
```

12.5.2 Contrôles appliqués par CONFOSIMOC

Si le premier caractère de la balise <Identifiant> est égal à E, alors la balise <IdentifiantType> de <Issuer> doit être égale à BNOVINFOS, BELVR ou BOPAV, sinon erreur J006.

Si le premier caractère de la balise <Identifiant> est égal à A, alors la balise <IdentifiantType> de <Issuer> doit être égale à BNOVINFOS, ou BOPAV, sinon erreur J007.

Si le premier caractère de la balise <Identifiant> est égal à D, alors la balise <IdentifiantType> de <Issuer> doit être égale à BNOVINFOS, ou BDELG, sinon erreur J008.

Si le premier caractère de la balise <Identifiant> est égal à B, alors la balise <IdentifiantType> de <Issuer> doit être égale à BNOVINFOS, ou BLIPG, sinon erreur J009.

Si le premier caractère de la balise <Identifiant> n'est pas égal à A, B, D, E ou T, alors erreur J010.

Le contenu de la balise <Identifiant> de la balise <Immatriculation> de la balise <Createur> doit être retrouvé dans les premiers caractères de la séquence de caractères positionnée à partir du caractère 2 de la balise <Identifiant> de l'élément <Collecte> ou <CirculationOrientee...> SAUF Si la balise <Identifiant> de la balise <Immatriculation> de la balise <Createur> = « OVINFOS » sinon erreur J011.

Si balise <Issuer>= BELVR, BOPAV, BDELG, BLIPG, alors <CodeAction> ne peut pas être de type INF sinon erreur J137.

Commenté [DE1]: Ok :

Dans le cadre des mouvements miroirs de collecte, l'identifiant sera défini avec la nomenclature suivante :

Identifiant = DOVINFOSXXXXXXXX

Avec XXXXXXXX : séquence unique récupérée de la table **SEQUENCE_DATA**.

<Collecte>

<Identifiant> DOVINFOS123456789</Identifiant> ou

<Identifiant>

DDFRXXXOPCXXX123456789</Identifiant> ???

<Commentaire>Collecte 123456789 du délégataire OVINFOS</Commentaire>



Système d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

12.5.2 Balises <Createur> et <Destinataire>

12.5.2.1 Composition_

Définition des attributs :

Élément	Attribut	Multiple	Format	Oblig.	Remarques
Createur		Non		Oui	Celui qui notifie
	NomOrganisation		AN..100	non	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	Immatriculation	Oui		Oui	
Destinataire		Non		Oui	Celui qui notifie
	NomOrganisation		AN..100	non	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	Immatriculation	Oui		Oui	
Immatriculation		Oui		Oui	
	Identifiant		AN..20	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	Type		Liste	Oui	OCRegistrationIdentifiant Type.XSD

Exemple :

```
<Createur>
  <Immatriculation>
    <Identifiant>FR01001001</Identifiant>
    <TypeIdentifiant>NumeroExploitation</TypeIdentifiant>
  </Immatriculation>
  <NomOrganisation>GAEC Dubois</NomOrganisation>
</Createur>
<Destinataire>
  <Immatriculation>
    <Identifiant>018IPG</Identifiant>
    <TypeIdentifiant>codeMOIPG</TypeIdentifiant>
  </Immatriculation>
  <NomOrganisation>EdE du Cher</NomOrganisation>
</Destinataire>
```

12.5.2.2 Contrôles appliqués par CONFOSIMOC

Pour les balises <Createur> et <Destinataire>, il ne peut y avoir qu'une et une seule balise <Immatriculation>, sinon erreur J082.

Dans la balise <Immatriculation> :

Si <TypeIdentifiant> = NumeroExploitation alors <Identifiant> = FR + 8 chiffres, commençant par un numéro de département français (01 à 95, 97, 98) selon la définition du §6.2, sinon erreur J085.

Si <TypeIdentifiant> = NumeroAgrementSanitaire alors <Identifiant> = FR + 7 ou 8 caractères, commençant par un numéro de département français (01 à 95, 97, 2A, 2B) selon la définition du

§6.2 et du §6.2.4, sinon erreur J084.

Si <TypeIdentifiant> = CodeMOIPG alors <Identifiant> = xxxIPG, appartenant à la table de référence des codes créateur/destinataire (voir §2.2), sinon erreur J086.

Si <TypeIdentifiant> = NumeroStructureDelegataire alors <Identifiant> = FR + 9 caractères ou OVINFOS, sinon erreur J087.

Si <TypeIdentifiant> = BPOVINFOS alors <Identifiant> = OVINFOS, sinon erreur J089.

Si <TypeIdentifiant> = BDNI alors <Identifiant> = 031BDN, sinon erreur J088. Les autres valeurs de <TypeIdentifiant> sont interdites, avec erreur J083.



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

12.5.2.3 Les cohérences entre <Issuer> et <Createur>

Vérification que les données notifiées dans le fichier sont bien celles de l'acteur identifié dans le fichier.

L'émetteur est codifié dans la balise <Issuer>. Le créateur est codifié dans la balise <Createur> de chaque enregistrement.

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BELVR alors <Identifiant> de <Issuer> est égal au contenu de la balise <Identifiant> de la balise <Createur>, sinon erreur J135.

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BOPAV alors <Identifiant> de <Issuer> est égal au contenu de la balise <Identifiant> de la balise <Createur>, sinon erreur J135.

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BDELG alors <Identifiant> de <Issuer> est égal au contenu de la balise <Identifiant> de la balise <Createur>, sinon erreur J135.

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BNOVINFOS alors <Identifiant> de <Issuer> est égal au contenu de la balise <Identifiant> de la balise <Createur>, sinon erreur J135.

Si <IdentifiantType> de <Issuer> = BLIPG alors il est contrôlé la cohérence entre le <Identifiant> de <Issuer> et la liste des de la balise <Identifiant> de la balise <Createur> pour lesquels le <Issuer> est habilité, selon la table de référence prévue à cet effet (chapitre 16 du document référencé IE/SIIB/GA/009, tables de référence du SIA), et ce en vue d'éviter les « substitutions d'identité ». En cas de non cohérence erreur J135.

Commenté [DE2]: ok

12.5.2.4 Les cohérences entre <Createur> et <Destinataire>

Si <TypIdentifiant> de <Createur> = NumeroExploitation, alors <TypIdentifiant> de <Destinataire> doit être égal à "CodeMOIPG" ou "BPOVINFOS", sinon erreur J136.

Si <TypIdentifiant> de <Createur> = NumeroAgrementSanitaire, alors <TypIdentifiant> de <Destinataire> doit être égal à "BPOVINFOS", sinon erreur J136.

Si <TypIdentifiant> de <Createur> = NumeroStructureDelegataire, alors <TypIdentifiant> de <Destinataire> doit être égal à "BPOVINFOS", sinon erreur J136.

Si <TypIdentifiant> de <Createur> = CodeMOIPG, alors <TypIdentifiant> de <Destinataire> doit être égal à "BPOVINFOS", sinon erreur J136.

Si <TypIdentifiant> de <Createur> = BPOVINFOS, alors <TypIdentifiant> de <Destinataire> doit être égal à "BDNI" ou « BPOVINFOS », sinon erreur J136.



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

13 Le bloc de validation d'un enregistrement

13.1 Composition

Définition des attributs :

Élément	Attribut	Multiple	Format	Oblig.	Remarques
Circulation ou collecte	Identifiant	Non	AN..20	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	Commentaire			Non	
	CodeAction	Non	CRE ou MOD ou INV	Oui	Énumération gérée dans XSD
	Validation	Non		Non	En retour de message
Validation	Qualification	Non	Indicateur : true ou false	Oui	En retour de message
	Anomalie	Oui		Non	En retour de message
Anomalie	CodeAnomalie	Oui	AN4	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	TypeAnomalie	Non	Valeurs possibles : 1, 2, 3, 4, 5	Oui	Énumération gérée dans XSD
	LibelleAnomalie	Non	AN..100	Oui	Longueur maxi vérifiée dans le schéma
	DetailAnomalie	Oui	Element	Non	
LibelleAnomalie	Exploitation	Non	Element	Oui	
	NumeroAnimal	Oui	Element	Non	
Exploitation	Immatriculation	Oui	Element	Oui	
	NomOrganisation	Non	AN..100	Non	
NumeroAnimal	Code Pays	Non	AN..3	Oui	CodePays.XSD
	Identifiant Animal	Non	AN..12	Oui	
	TypeIdentifiant	Non	Liste	Oui	Liste (V ou E)
	Espece	Non	AN1	Non	Liste (O ou C)
	Cause mouvement	Non	N1	Non	

Exemple :

```

<Identifiant>EFR1234567800001001</Identifiant>
<Commentaire>Notification numéro 00001001 du notificateur FR 12345678</Commentaire>
<CodeAction>CRE</CodeAction>
<Validation>
  <Anomalie>
    <CodeAnomalie>J020</CodeAnomalie>
    <TypeAnomalie>1</TypeAnomalie>
    <LibelleAnomalie> Données incorrecte : catégorie d'acteur du chargement</LibelleAnomalie>
    <DetailAnomalie>
      <Exploitation>
        <Immatriculation>
          <Identifiant>FR12345999</Identifiant>
          <TypeIdentifiant>NumeroExploitation</TypeIdentifiant>
        </Exploitation>
      </DetailAnomalie>
    </Anomalie>
  </Validation>

```



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

```
</Immatriculation>  
  </Exploitation  
    </DetailAnomalie>  
  </Anomalie>  
<Qualification>False</Qualification>  
</Validation>  
  ...
```



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

13.2 Modalités d'activation et de remplissage

Les éléments <Validation> avec un code qualification et les codes anomalies sont des éléments uniquement activés au sein de retour de message, suite à la validation. Ils sont gérés sur tous les événements notifiés. Après le traitement de chaque événement, le logiciel CONFOSIMOC indique si l'enregistrement est qualifié ou pas, c'est-à-dire s'il a passé avec succès ou non les contrôles de conformité. S'il n'est pas qualifié, une ou plusieurs erreurs peuvent être identifiées. S'il a été qualifié, il n'y a pas de code erreur. Pour retourner les informations à celui qui a envoyé le message, le SIMOC renverra le même message avec en plus, les éléments validation et anomalies renseignés.

Les éléments <DocumentOrigine>, <FichierRejete>, <NbEvtErreur>, et <Validation> avec un code qualification et les codes anomalies ne peuvent pas figurer dans un message envoyé pour notification, dont le nommage est de type :

SIMOC_type de notificateur_code base émettrice_date_numéro d'ordre.xml

Sinon, erreur [JG907](#).

13.2.1 Si aucune erreur n'est détectée

Si aucune erreur n'est détectée par le module CONFOSIMOC, alors le fichier est restitué à l'identique y compris le nom, sans activation des balises du bloc <Validation>, ni activation des balises <FichierRejete> et <NbEvtErreur>.

13.2.2 Si au moins une erreur est détectée

Si au moins une erreur est détectée, hors données de l'en-tête (cf. §7.3) par le module CONFOSIMOC :

Le fonctionnement du module de contrôle de conformité syntaxique CONFOSIMOC suit le principe suivant : dès lors qu'une erreur est détectée, alors l'ensemble du fichier est rejeté. L'impact sur le fichier est alors :

- l'activation de la balise <DocumentOrigine> qui reprend la valeur de la balise <Identification> du fichier d'origine,
- l'activation de la balise <FichierRejete> qui est valorisée à "true",
- l'activation de la balise <NbEvtErreur> qui valorise le nombre d'événements (circulation orientée chargement, circulation orientée déchargement, collecte) ayant au moins une erreur.

Les lignes validées sont restituées à l'identique, complétée du bloc de balises <Validation>. La balise <Qualification> contient alors la valeur "true", les balises <Anomalie> ne sont pas activées.

Les lignes en erreur (rejet) sont restituées à l'identique, complétée du bloc de balises <validation>. La balise <qualification> contient alors la valeur "false", les balises <anomalie> sont activées avec <CodeAnomalie> reprenant le code erreur SIMOC, la balise <TypeAnomalie> reprenant le type de l'anomalie, valorisé à "1", la balise <Libelle> reprenant le texte du libellé de l'erreur, et si nécessaire la balise <DetailAnomalie> est activée. La balise <DetailAnomalie> est activée s'il s'agit d'un code anomalie relatif à une exploitation ou à un numéro animal.

Pour un même code anomalie il y aura autant de balises <Anomalie> activées qu'il y a d'exploitations concernées par la même anomalie dans le message, et dans chacune d'elle une sous-balise <DetailAnomalie>. A l'inverse plusieurs numéros animaux concernés par une même anomalie dans une même exploitation seront spécifiés sous la même balise <DetailAnomalie>.

Règle de nommage des fichiers contenant une erreur sur les notifications :

SIMOC_type de notificateur_code base émettrice_date_numéro d'ordre_REP.xml



Systeme d'Information des Mouvements Ovins Caprins - SIMOC

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

14 Récapitulatif des erreurs

Dans le tableau récapitulatif:

- sont surlignés en violet les rejets modifiés entre la V111 et la V2
- sont surlignés en bleu les rejets créés pour la V2
- sont surlignés en rouge les rejets existant pour la V111 et ayant été supprimés pour la V2

14.1 Erreurs sur les données d'en-tête

Erreurs techniques ne figurant pas dans un fichier XML en retour (inscription uniquement en fichier log).

JG900	Donnée incorrecte : nombre d'enregistrements
JG906	Présence d'un caractère non autorisé dans une zone du fichier (valeurs décimales ASCII autorisées : 10, 26, 32 à 126)
JG907	Présence de balises de validation au sein du fichier de notification
JG909	Plusieurs en-têtes dans un même fichier
JG910	Incohérence entre issuer BELVR et owner
JG911	Incohérence entre issuer BOPAV et owner
JG912	Incohérence entre issuer BDELG et owner
JG913	Incohérence entre issuer BLIPG et owner
JG914	Incohérence entre issuer BNOVINFOS et owner
JG141	La balise est remplie et ne contient que des caractères espace (code ASCII 32)
JG920	Le schéma de référence n'est pas valide
JG929	Valeur de la balise <Identification> différente du nom du fichier
JG971	Code de fin de ligne incorrect
JG972	Code de fin de fichier incorrect
JG973	Plus de 500 (200) enregistrements dans le fichier.
JG993	Donnée incorrecte : type d'identifiant issuer / owner
JG994	Donnée incorrecte : code issuer / owner pour BOPAV
JG995	Donnée incorrecte : code issuer / owner pour BELVR
JG996	Donnée incorrecte : code issuer / owner pour BLIPG
JG997	Donnée incorrecte : code issuer / owner pour BDELG



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

JG998	Donnée incorrecte : code issuer / owner pour BNSIMOC
JG999	Donnée incorrecte : code issuer / owner pour BNOVINFOS



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

14.2 Erreurs sur les enregistrements

Code de l'erreur	Libellé
J003	Les balises "OrganisationTransport" et "VehiculeUtilise" ou "Vehicule" doivent être activées ensemble
J004	Erreur codification du TypIdentifiant de l'OrganisationTransport
J006	Structure de l'identifiant de l'enregistrement incorrecte pour un Issuer BELVR ou BOPAV
J007	Structure de l'identifiant de l'enregistrement incorrecte pour un Issuer BOPAV
J008	Structure de l'identifiant de l'enregistrement incorrecte pour un Issuer BDELG
J009	Structure de l'identifiant de l'enregistrement incorrecte pour un Issuer BLIPG
J010	Structure de l'identifiant de l'enregistrement incorrecte : premier caractère
J011	Structure de l'identifiant de l'enregistrement incorrecte : code créateur en position 2
J012	Numéro DDSV incorrecte: l'identifiant doit comporter uniquement des chiffres et des lettres majuscules
J015	Le créateur de la circulation n'est pas habilité pour l'exploitation de chargement
J016	Le créateur de la circulation n'est pas habilité pour l'exploitation de déchargement
J020	Données incorrecte : catégorie d'acteur du chargement
J021	Les nombres d'ovins et de caprins chargés ne peuvent être simultanément nuls
J022	L'exploitation de chargement a plus de deux identifiants ou l'un des identifiants n'est pas un numéro d'exploitation attribué par un EdE
J023	Donnée incorrecte : code de l'exploitation de chargement
J024	Données incorrecte : catégorie d'acteur du déchargement
J025	Les nombres d'ovins et de caprins déchargés et le nombre de morts ne peuvent être simultanément nuls
J026	Donnée incorrecte : code de l'exploitation de déchargement
J027	Au déchargement, un centre de rassemblement doit fournir son numéro d'exploitation et son numéro SIREN
J028	Un numéro d'agrément sanitaire est obligatoire pour un abattoir
J029	Au chargement, un centre de rassemblement doit fournir son numéro d'exploitation et son numéro SIREN
J030	Donnée incorrecte : numéro de SIREN
J031	Donnée incorrecte : numéro d'agrément sanitaire abattoir



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

Code de l'erreur	Libellé
J032	Donnée incorrecte : code de l'exploitation de destination
J033	Donnée incorrecte : code de l'exploitation de provenance
J034	Donnée incorrecte : catégorie d'acteur de la provenance
J035	Adresse et nom de la personne obligatoires pour une destination dont l'identifiant est égale à Numéro Inexistant
J036	Pour un élevage ou un marché de déchargement, un numéro d'exploitation est obligatoire et aucun numéro d'agrément sanitaire n'est autorisé
J037	Erreur codification destination ou provenance étrangère
J038	Absence du numéro de certificat pour une destination ou une provenance étrangère
J039	Donnée incorrecte : type d'identifiant pour une destination
J040	Donnée incorrecte : témoin de délégation pour un chargement
J041	Donnée incorrecte : témoin de délégation pour un déchargement
J042	Une destination SIREN doit être accompagnée d'un transport et d'un véhicule
J043	Une destination étrangère doit être accompagnée d'un transport et d'un véhicule
J044	Un chargement dans un élevage doit être complété d'un transport et d'un véhicule
J046	Un déchargement dans un élevage doit être complété d'un transport et d'un véhicule
J048	Donnée incorrecte : type d'identifiant pour une provenance
J049	Une destination concernant un acteur opérateur commercial doit être un numéro SIREN
J050	Une destination concernant un acteur éleveur, centre de rassemblement ou marché doit être un numéro d'exploitation
J051	Une destination concernant un acteur abattoir doit être un numéro d'agrément sanitaire
J052	Date supérieure à la date de création du fichier
J053	Une provenance SIREN doit être accompagnée d'un transport et d'un véhicule
J054	Une provenance étrangère doit être accompagnée d'un transport et d'un véhicule
J055	Une provenance concernant un acteur éleveur, centre de rassemblement ou marché doit être un numéro d'exploitation
J056	Une provenance concernant un acteur opérateur commercial doit être un numéro SIREN
J057	Seul un abattoir peut indiquer une provenance dont le numéro est inexistant



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

Code de l'erreur	Libellé
J058	Une destination ou une provenance ne doit pas avoir plus de deux identifiants
J059	Une destination ou une provenance avec deux identifiants doit contenir au moins un numéro SIREN
J060	Enregistrement incompatible avec l'Issuer BDELG
J061	Enregistrement incompatible avec l'Issuer autre que BDELG
J062	Une collecte ne peut avoir comme créateur qu'une structure délégataire
J063	Une circulation orientée chargement ne peut avoir comme créateur une structure délégataire
J064	Une circulation orientée déchargement ne peut avoir comme créateur une structure délégataire
J082	Un créateur ou destinataire ne peut avoir qu'une seule immatriculation
J083	Donnée incorrecte : type d'identifiant créateur / destinataire
J084	Donnée incorrecte : code créateur / destinataire pour un numéro d'agrément sanitaire
J085	Donnée incorrecte : code créateur / destinataire pour un numéro d'exploitation
J086	Donnée incorrecte : code créateur / destinataire pour un MOIPG
J087	Donnée incorrecte : code créateur / destinataire pour un numéro de structure délégataire
J088	Donnée incorrecte : code créateur / destinataire pour la BDNI
J089	Donnée incorrecte : code créateur / destinataire pour BPOVINFOS
J135	Incohérence entre émetteur du fichier et créateur de la notification
J136	Incohérence entre créateur et destinataire de la notification
J137	Le code action INF est interdit
J138	Un des identifiants doit être un numéro d'agrément sanitaire d'abattoir ou un numéro d'exploitation
J139	Un numéro d'exploitation est obligatoire pour un élevage, un marché ou un centre de rassemblement
J140	Un NumeroMineralogique ne doit contenir que des chiffres (0-9) ou des lettres majuscules
J141	La balise est remplie et ne contient que des caractères espace (code ASCII 32).
J142	Adresse et nom de la personne obligatoire pour une provenance avec numéro d'exploitation et numéro SIREN inconnus



**Système d'Information des
Mouvements Ovins Caprins
-
SIMOC**

Référence	IE/SIMOC/BP/169
Version	21.0
Date de rédaction	15/05/2018

Code de l'erreur	Libellé
J143	La balise chargement ou déchargement contient deux immatriculations avec le même type identifiant
J144	Il y a plus de numéros individuels dérogatoires que le nombre d'ovins dérogatoires ou de caprins dérogatoires déclarés dans le chargement
J146	Il y a plus de numéros individuels non-dérogatoires que le nombre d'ovins non-dérogatoires ou de caprins dérogatoires déclarés dans le chargement.
J147	Il y a plus de numéros individuels que le nombre dérogatoires d'ovins, de caprins dérogatoires, ou de morts déclarés dans le déchargement
J148	Il y a plus de numéros individuels que le nombre non-dérogatoires d'ovins, de caprins non-dérogatoires, ou de morts déclarés dans le déchargement
J150	Le code espèce n'est pas cohérent avec le type liste dans lequel l'animal est déclaré.
J152	Un EdE doit obligatoirement déclarer une DateReceptionNotification et un ModeAcquisition
J153	OVINFOS doit obligatoirement déclarer une DateReceptionNotification
J154	Une CirculationOrienteeChargement en mode INV doit être suivi d'une CirculationOrienteeChargement en mode CRE ayant le même Identifiant
J155	Une CirculationOrienteeDechargement en mode INV doit être suivi d'une CirculationOrienteeDechargement en mode CRE ayant le même Identifiant
J156	Une Collecte en mode INV doit être suivi d'une Collecte en mode CRE ayant le même Identifiant
J157	Les nombres d'ovins dérogatoires, d'ovins non-derogataires, de caprins dérogatoires et de caprins non-dérogatoires chargés ne peuvent être simultanément nuls
J158	Les nombres d'ovins dérogatoires, d'ovins non-derogataires, de caprins dérogatoires, de caprins non-dérogatoires, et de morts déchargés ne peuvent être simultanément nuls
J159	La somme du nombre d'ovins dérogatoires et du nombre d'ovins non-dérogatoires est différente de la valeur du nombre d'ovins
J160	La somme du nombre de caprins dérogatoires et du nombre de caprins non-dérogatoires est différente de la valeur du nombre de caprins
J161	Il ne doit pas y avoir de Categorie Acteur pour une destination ou une provenance de type Numero Inconnu ou Etranger
J162	Un numéro animal de type visuel (V) à obligatoirement un Code Pays alphanumérique de longueur 2.
J163	Un numéro animal de type RFID (E) à obligatoirement un Code Pays numérique de longueur 3.
J164	Un numéro français visuel est obligatoirement composé de 11 chiffres.
J165	Un numéro RFID à forcément une longueur de 12 caractères numériques et un code pays numérique à 3 chiffres.
J166	Au sein d'une collecte il faut au moins un éleveur qui soit délégué.
J167	Un NumeroAnimal au sein d'une liste morts doit obligatoirement avoir un code espèce